

Ville d'Annemasse
Direction Générale
AR/EM/315855

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 FEVRIER 2011**

L'an deux mille onze, le quinze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse

Présents : MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

Absents représentés :

Madame Bénédicte POUILLIEN-GUERINOT
Madame Kheira FIL
Madame Nicole DENTI
Madame Josette LEPAGE
Madame Christelle DEMOLIS
Monsieur Karim RBEH
Monsieur Manuel AUGUSTO-VAZ
Madame Sophie FRADET

Mandataires :

Monsieur André BECQUET
Madame Louiza LOUNIS
Monsieur Bernard SAGE-VALLIER
Madame Agnès CUNY
Madame Lucile ARSON
Monsieur Bernard COUTY
Monsieur Jean-Michel JOULAUD
Monsieur Louis MERMET

Absents excusés :

Absents : Mesdames Geneviève CHATEL, Corine VERDONNET

Secrétaire de Séance : Madame Louiza LOUNIS

ORDRE DU JOUR

INFORMATION

- * Présentation de l'avancement du programme d'actions Agenda 21
- * Information sur les grades des retraités

POLE ADMINISTRATION

Finances

- 1| Débat d'Orientation Budgétaire 2011
- 2| Garantie d'emprunt à la société Haute-Savoie Habitat pour l'acquisition de 22 logements (18 PLUS et 4 PLAI) – Programme « route de Bonneville »

Ressources Humaines

- 3| Contrat de travail de la responsable de la production végétale et des décorations florales – Melle Béatrice HOFFMANN
- 4| Contrat de travail du référent Programme de Réussite Éducative – Mme Safia SEKARNA
- 5| Renouvellement du contrat de travail du chef de projet FISAC – M. Rémi FOURNIER

POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE

Urbanisme et Travaux

- 6| Aménagement de l'impasse du 8 mai 1945 et de l'impasse des Rocailles – approbation de la convention de groupement de commande entre la ville d'Annemasse et le SYANE
- 7| Enfouissement des lignes haute tension au Vernand :
 - ✗ approbation d'une convention de passage des lignes souterraines
 - ✗ acquisition d'un terrain - avenue de l'Europe
- 8| Étoile Annemasse/Genève – Couronne Étoile : fin de portage foncier d'un appartement – 10 rue du Dr Favre

POLE SERVICES AUX HABITANTS

Affaires Scolaires et Sportives

- 9| Changement de dénomination de l'association scolaire « OCCE 74 Coop scolaire école maternelle publique du Centre »

POLE RAYONNEMENT DE LA VILLE

Affaires Culturelles

- 10| Convention entre la ville et l'ODAC (Office Départementale d'Animation Culturelle) – Festival du Livre Jeunesse – action « Les Chemins de la Culture »
- 11| Délégation de Service Public de Château-Rouge – décision de principe

ACTIONS TRANSVERSALES

Politique de la Ville

- 12| Conventions de partenariat entre la ville d'Annemasse et EPARECA :
 - x pour le cofinancement d'une étude commerciale réalisée dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier du Perrier
 - x pour le cofinancement d'une mission d'étude et d'expertise juridique et foncière réalisée dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier du Perrier
- 13| Aide de la Région pour l'opération du réaménagement du secteur Robert Desnos dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Perrier
- 14| Convention de partenariat entre la ville et le collège Michel Servet pour la mise en place du projet « Horizon 3^{ème} »

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- * **Décision n° 11.001** – Vente d'une Renault Express immatriculée 3665 SQ 74
- * **Décision n° 11.002** – Vente d'une Renault Super 5 immatriculée 9327 TA 74
- * **Décision n° 11.003** – Vente d'une Renault Super 5 immatriculée 6474 TN 74
- * **Décision n° 11.005** – Contrat de maintenance du logiciel Maestro avec la société ARPEGE sise 44 boulevard des Pas Enchantés - 44230 Saint-Sébastien sur Loire pour un montant de 382,72 €
- * **Décision n° 11.006** – Contrat de maintenance du logiciel GMA avec la société GMA Consulting 812 rue Paul Valéry – 84500 Bollène pour un montant de 961,58 €
- * **Décision n° 11.035** – Contrat d'abonnement "boite postale flexigo" avec La Poste

Marchés publics

- * **Décision n° 11.004** - Fournitures administratives de bureau - Avenant n°1 au lot 3 « papiers imprimés » afin de ne plus appliquer les clauses butoir et limitative, comme prévues dans les pièces du marché, compte tenu de la forte augmentation des prix de la pâte à papier

- * **Décision n° 11.031** - Installation, location, maintenance et entretien des sanitaires publics - Attribution du marché à la société SEMUP (groupe JC Decaux) – 92 Neuilly dans les conditions suivantes :
 - solution retenue : variante 3 B (matériel rénové : 4 sanitaires simples + 3 sanitaires pour personnes à mobilité réduite)
 - durée du marché : 12 ans (144 mois) à compter de sa notificationLe coût de la prestation est décomposé comme suit :
 - location mensuelle d'un sanitaire simple : 446 € HT
 - location mensuelle d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite : 773 € HT
 - coût mensuel entretien ménager : 323 € HT / sanitaire
 - coût mensuel maintenance technique : 151 € HT / sanitaire=> soit un coût mensuel de 7 421 € HT – 89 052 € HT/an - (hors coût déplacement d'un sanitaire en cours de marché : 10 900 € HT) comprenant la location de 4 sanitaires simples et de 3 sanitaires pour personnes à mobilité réduite

- * **Décision n° 11.032** - Acquisition de fournitures de chauffage sanitaire, adduction d'eau (2011-2012) - Attribution d'un marché à bons de commande à la société LORANS ROBINETTERIE – 35 Rennes dans les conditions suivantes :
 - Lot 1 « fournitures chauffage » : seuils annuels : 8 000 € HT mini – 30 000 € HT maxi - montant du détail estimatif (sélection de 10 articles du bordereau de prix) : 1 430,13 € HT
 - Lot 2 « fournitures sanitaire » : seuils annuels : 15 000 € HT mini – 40 000 € HT maxi - montant du détail estimatif (sélection 18 articles du bordereau de prix) : 471,19 € HT
 - Lot 3 « fournitures pvc et adduction d'eau » : seuils annuels : 2 500 € HT mini – 10 000 € HT maxi - montant du détail estimatif (sélection de 19 articles du bordereau de prix) : 322,28 € HT

- * **Décision n° 11.033** - Fourniture de produits et matériels pour l'entretien ménager et l'hygiène des locaux (2011-2014) - Attribution d'un marché à bons de commande aux entreprises suivantes :
 - ✕ Lot n°1 « produits de nettoyage » :
Entreprise titulaire : EMONET – 74 Annecy
Seuils annuels maximum : 35 000 € HT
Montant du détail quantitatif estimatif annuel : 11 327 € HT
 - ✕ Lot n°2 « broserie, droguerie, textiles et petits matériels » :
Entreprise titulaire : EMONET – 74 Annecy
Seuils annuels maximum : 10 000 € HT
Montant du détail quantitatif estimatif annuel : 7 337 € HT
 - ✕ Lot n°3 « sacs de collecte des déchets » :
Entreprise titulaire : ROCHEX – 74 Annemasse
Seuils annuels maximum : 15 000 € HT
Montant du détail quantitatif estimatif annuel : 4 991 € HT
 - ✕ Lot n°4 « savons, papiers, distributeurs » :
Entreprise titulaire : PAREDES – 69 Genas
Seuils annuels maximum : 40 000 € HT
Montant du détail quantitatif estimatif annuel : 26 905 € HT
 - ✕ Lot n°5 « matériels de nettoyage réservés aux Centres d'Aide par le Travail » :

Entreprise titulaire : Atelier du Vert Bocage – 02 Origny
Seuils annuels maximum : 4 000 € HT
Montant du détail quantitatif estimatif annuel : 3 226 € HT

- * **Décision n° 11.034** - Mission de programmation technique détaillée pour la restructuration du centre nautique - Avenant n°1 au marché avec le groupement AMEX – 27 Evreux (mandataire) / co-traitant : ECHOS, pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase Avant Projet Définitif du projet de restructuration de la piscine (la tranche conditionnelle du marché initial qui avait pour objet de confier à AMEX cette mission n'ayant pas pu être en effet affermie en raison du délai prescrit, cette mission est donc intégrée sous forme d'un avenant au marché de base. Montant de l'avenant : 5 495 € HT portant le montant du marché à 38 355 € HT

- * **Décision n° 11.036** - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (communication/concertation) dans le cadre du réaménagement du secteur Robert Desnos - Attribution d'un marché complémentaire au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre (Groupement IN SITU, co-traitant : Ateliers d'architectures Bernard Paris, E2CA, Les Éclaireurs) pour la réalisation d'une mission de communication/concertation.
Ce marché est conclu sur la base d'un marché à bons de commande avec pour seuils maximum pour l'ensemble de la durée du marché : 65 000 € HT.
Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné ci-après :
 - journée de travail en agence : 550 € HT / jour
 - journée de déplacement (horaires ouvrables) : 750 € HT / jour
 - journée de déplacement (hors horaires ouvrables) : 960 € HT / jour
 - vue perspective : 2 000 € HT l'unité
 - maquette évolutive (échelle 1/400) : 15 000 € HT l'unité

- * **Décision n° 11.037** - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public du casino - Attribution de la mission à l'association Service Public 2000 – 75 Paris 9ème pour un montant de 23 825 € HT soit 28 494,70 € TTC (TVA 19,6%)

- * **Décision n° 11.038** - Travaux de réaménagement de locaux à l'hôtel de ville pour le service scolaire, périscolaire - Avenants aux marchés de travaux (réalisation de travaux supplémentaires devenant nécessaires au cours du chantier ou suite à la demande du maître d'ouvrage) :
 - lot 2 « plâtrerie peinture faux plafonds avec l'entreprise BONGLET – 74 Ville La Grand - Avenant n°1 pour un montant de 4 527 € HT (nouveau montant du marché : 44 737,16 € HT)
 - lot 4 « menuiserie bois » avec l'entreprise JACQUIER – 74 Douvaine - Avenant n°1 pour un montant de 2 297,40 € HT (nouveau montant du marché : 26 832,42 € HT)
 - lot 5 « électricité courants faibles » avec l'entreprise AREA – 74 La Roche sur Foron - Avenant n°1 pour un montant de 652,67 € HT (nouveau montant du marché : 29 934,27 € HT)

- * **Décision n° 11.039** - Maintenance des installations du réseau LAN (réseau interconnecté informatique et téléphonie) - Avenant n°1 au contrat avec la société FRANCE TELECOM – 74 Annecy afin de prendre en compte l'ajout d'équipements à l'hôtel de ville et au complexe Martin Luther King. La plus-value est de 225 € HT ce qui porte le montant de la redevance annuelle à 8 435 € HT

- * **Décision n° 11.040** -Entretien des contrôles d'accès par bornes escamotables automatiques de la ville - Attribution du contrat d'entretien pour les 2011 à 2014 à la société CITELUM – 69 Vénissieux pour un montant annuel de 1 671 € HT pour la maintenance préventive. Pour les prestations de maintenance curative, le forfait de déplacement est de 195 € HT avec un taux horaire de 65 € HT

Communications :

- * Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité (**document joint à la note des conseillers**)
- * Les conseillers ont dans leur sous-main l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 11 février 2011

Questions inscrites à l'ordre du jour :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

Madame Louiza LOUNIS est nommée secrétaire de séance.

INFORMATION

- * **Présentation de l'avancement du programme d'actions Agenda 21**

Rapporteur : Monsieur Minchella

(document joint à la note des conseillers)

Monsieur le Maire : « C'est un des engagements de l'Agenda 21, c'est de voir comment les fiches que nous avons votées ici, sont mises en pratique. Ce que nous avons fait. Ce qui est à engager et ce qui reste à faire ».

Monsieur Minchella : « Vous l'avez bien dit, on est au milieu de la période 2009/2012 qui nous propose ces 62 actions d'Agenda 21 que l'on a votées en début de mandat. Alors, on refait un point relativement précis. On n'ira pas jusqu'au détail de chacune des actions, parce que vous vous imaginez bien que s'il faut détailler le pourquoi du comment de chacune, on peut y passer beaucoup de temps. Par contre, évidemment, nous sommes à votre écoute pour toutes les questions que vous souhaitez nous poser, en particulier sur les actions qui ne seront pas au niveau que nous espérons. Une première diapo qui nous rappelle que l'Agenda 21 a été voté en avril 2000, cela fait maintenant plus de dix ans que le premier volet du plan d'action a été voté. En mai 2005, cinq ans après, après une bonne soixantaine de réunions et un gros travail fait avec les habitants, c'était surtout cela qui était important, parce que c'est le principe même de la méthode Agenda 21, le plan d'action, la deuxième phase, qui est en fait la reprise de la première et l'ajout de nouvelles actions revalidées par les services et par les habitants, c'est le volet actuel. Le plan d'action 2009/2012 se compose de la façon suivante : il y a cinq objectifs principaux qui se sous-divisent en dix-sept objectifs opérationnels et donc qui aboutissent à ces soixante-deux actions que nous allons voir

dans le détail. Vous vous rappelez tous de ce magnifique trophée que je vous ai ramené de Paris, qui était donc la reconnaissance par le MEDEM en avril 2010 de notre Agenda 21. Ce qui lui donne une crédibilité puisqu'il reconnaît le fond et la forme, c'est-à-dire la méthode et la pertinence des actions votées ici, je crois à l'unanimité il y a deux ans maintenant. Vous avez, j'espère, tous compris comment on lisait cette rosace. Il s'agit donc de la reprise des cinq objectifs généraux, un par couleur. Le bleu : "Améliorer le cadre de vie", le vert : "Lutter contre le réchauffement climatique", "Développement économique responsable" en orange, "Solidarité citoyenne" en violet et "Maîtrise des flux de déplacements" en jaune. A l'intérieur même, vous avez des sous-divisions, donc 17 objectifs opérationnels. Par exemple, pour "Améliorer le cadre de vie" vous avez ici, dans ce cadre objectif général 17 sous-objectifs opérationnels qui se divisent eux-même en 17 actions opérationnelles, chacune avec des objectifs. Par exemple, il y a 2 actions sur la qualité des espaces publics, 5 actions sur la vigilance des nuisances citadines, 6 pour préserver la santé des habitants. Ce qui nous fait donc un total de 62 actions. Je vous rappelle la méthode, parce que, encore une fois, elle me paraît extrêmement importante et elle explique aussi beaucoup de choses sur l'avancement des actions. Le principe même de l'Agenda 21, c'est évidemment, travailler à la mise en place d'un plan d'action qui consiste à rééquilibrer les trois piliers de fin de développement durable que sont l'économie, le social et l'environnement. Mais ce qui est important, c'est que c'est fait avec la participation des habitants. Lorsque nous avons mis en place les ateliers dans les années 2000-2005, nous avons bien veillé à ce qu'il y ait le plus de pédagogie possible pour permettre aux habitants de s'approprier l'action municipale et de la corriger. Mais, il est évident que la plupart des actions qui ont été proposées étaient des actions, soit partiellement existantes dans les services, soit nouvelles. Et que, ça ne simplifie pas l'action des services, d'être obligés de reprendre des actions existantes en partie, ce qui fait que souvent, il a fallu retravailler, rediscuter. C'était assez compliqué. Et ensuite, c'est pour ça qu'on a fait une revisite de ces actions, parce qu'elles étaient pour certaines, peu ou pas pertinentes, ou pas exécutables facilement. Donc, si on prend maintenant l'avancement du plan d'action, donc en décembre 2010, c'est-à-dire à la mi-parcours, vous en avez 62 qui se répartissent comme ceci : « réalisées », il y en a 7, « en phase de finalisation », il y en a 13, « en cours », donc à mi-parcours, on va dire 17, « qui démarrent », 16 et il y en a 9 qui ne sont pas encore engagées. Selon comment on lit les choses, quand on est à mi-parcours, on est à la moitié, donc ça correspond assez bien. On est sur un avancement logique des actions. Il faudrait pouvoir se pencher précisément sur chacune des actions pour savoir pour quelles raisons certaines ont démarré, d'autres pas. Mais on a quelques explications. Pour le premier objectif "Améliorer le cadre de vie", l'action "Limiter l'usage de produits de synthèse pour la conception et l'entretien des espaces verts réalisés" est réalisée. Une autre, "Éditer une charte de qualité des espaces publics", elle n'est pas encore commencée. Il y a deux explications, la première c'est que, son commencement était prévu en 2011. Donc elle n'est pas en retard, mais elle comporte elle-même un problème, parce que, elle vient dans un contexte extrêmement tendu, en termes de charge de travail pour le service, qui est obligé de voir comment il va pouvoir l'absorber dans son quotidien. Donc, on a deux explications rationnelles du fait que cette action est pour l'instant, pas en retard, mais qu'elle risque peut-être d'en prendre. Autre action, c'est "Sensibiliser les élèves des quartiers sud au développement durable". Il s'agissait d'imaginer que, à travers les crédits REP, il y ait une petite partie de ces crédits qui soit consacrée à l'éducation à l'environnement. C'est comme toujours quand on discute avec des partenaires et par exemple les écoles, ils ont aussi leurs propres contraintes, leur propre autonomie, donc ils ne se jettent pas automatiquement dessus. Donc c'est encore un travail de discussion qu'on doit avoir pour voir comment on met cette action en place. Voilà l'explication. Évidemment, toutes les actions qui impliquent des partenaires extérieurs portent aussi leurs propres contraintes parce-que les partenaires ne sont pas automatiquement disposés à réagir, au quart de tour, quand on leur propose quelque chose. Vous remarquerez quand même qu'on est sur une partie qui a bien commencé et sur une partie qui est très avancée. Alors "Maîtrise des flux de déplacements". Une action terminée, "Favoriser le

covoiturage". Nous avons fait ce qui était dans la fiche c'est-à-dire que nous avons mis en place un site de covoiturage. Nous avons travaillé sur des outils qui favorisent le covoiturage. La fiche est exécutée. Maintenant, si on est objectif, on se rend compte que le site de covoiturage n'est aujourd'hui pas encore très utilisé. Donc, si on fait une évaluation objective de l'action, elle mérite d'être reprise, relancée, accompagnée. C'est aussi le paradoxe d'une action. Elle peut être terminée et accomplie et pourtant, elle peut ne pas remplir autant les objectifs qu'on le souhaiterait. Si on continue, "Organiser les ateliers d'urbanisme", l'action n'est pas encore commencée parce-que c'est très compliqué à organiser. Cela demande une prise en charge du matériel lourde. Donc, ça aussi, il faut qu'on y réfléchisse pour voir comment c'est possible. On ne peut pas non plus déséquilibrer un service qui est concerné sur une action. Ensuite, "Favoriser un développement économique responsable". Alors, "Recourir à des produits locaux biologiques et équitables dans les restaurants scolaires". Le nouveau marché de la restauration scolaire a pris en compte cette action. On est sur le chemin des 20 % de bio et de filières courtes à la resto. Donc la fiche action est accomplie. Et puis, si on prend par exemple "Collecter et remettre en état et redistribuer le matériel informatique usagé", voilà une action qui, pour l'instant, n'est pas encore mise en place. Il y a deux éléments qui l'expliquent, c'est que la quantité de matériel usagé de la ville n'est pas si important que ça. On a quelques ordinateurs mais pas beaucoup, qu'on jette. On gaspille peu. C'est plutôt une bonne nouvelle. Et puis le deuxième point, c'est que la filiale à déchets, ce n'est pas une compétence communale. Donc, il faut aussi travailler avec les services de l'agglo pour voir comment on peut mettre ça en place, s'il n'y a pas autre chose qui existe. Mais, et je vous le dis, Anne est ici, elle pourrait le confirmer, c'est une problématique qui est prise en compte dans le service, c'est une des actions qui est prévue dans le cadre de l'économie solidaire et sociale. Alors, "Lutter contre le réchauffement climatique". On va en prendre une dont on a tous entendu beaucoup parler, "Réduire le salage, l'espace public en hiver". Elle est réalisée, on en a entendu parler. Et, "Définir des espaces type qui feront l'objet d'un entretien différencié", ça rejoint la leçon précédente sur les produits phytosanitaires. Donc, ça, c'est terminé. Deux actions ne sont pas encore commencées, comme par exemple "Aménager les parkings annemassiens pour les rendre paysagers". C'est une action qu'on a un peu du mal à définir parce que dit comme ça, elle n'a pas un sens très explicite. Donc, du coup, voilà une action qui avait été proposée par les habitants, qui a été retenue, que l'on a gardé, mais dont on ne sait pas très bien, au fond, ce qu'elle signifie. Donc, il faudra peut-être qu'on se repenche dessus. »

Monsieur le Maire : « Merci. Est-ce que vous avez des réactions, des questions ? Bien évidemment, vous pouvez intervenir sur les 62 actions. »

Madame Nasr : « Je vais prendre un exemple parce-que soixante-deux actions, ça va être un peu beaucoup. Si vous voulez bien, je prendrais l'exemple du point cinq "Améliorer la propreté de la ville" où, si je comprends bien on est dans un état avancé de cette fiche action. Donc, je souhaitais vous demander : qu'est-ce qui a été vraiment fait pour la réorganisation des équipes de nettoyage? quelles sont les prochaines actions que vous comptez mettre en œuvre? Parce que je constate, au quotidien, que la ville n'est pas de plus en plus propre, mais de plus en plus sale. En termes de déchets canins, en termes de détritrus sur les trottoirs, etc. Alors, c'est compliqué, il y a des comportements citoyens, j'entends bien. Donc quelles sont vos perspectives en la matière? La campagne de sensibilisation, c'est difficile d'en mesurer les retombées. Est-ce que c'est suffisant? Est-ce que ça va être en synergie avec d'autres actions? »

Monsieur le Maire : « Merci. Vous pouvez aussi faire des propositions, on prend. »

Monsieur Minchella : « C'est un problème constant. Après sur l'appréciation, c'est de plus en plus sale ou c'est moins sale, on a aussi quelques personnes qui nous disent que c'est plutôt moins sale

qu'à une époque. Mais ça reste quand même compliqué. Quand on a le ressenti de la prestation on peut discuter des heures pour savoir qui a raison ou pas. Mais ce n'est pas la question. La question est de savoir comment on fait pour agir sur l'origine de la salissure. Comment fait-on pour que les gens ne salissent pas leur ville. Nous travaillons beaucoup sur la sensibilisation, sachant que comme dans toute démarche éducative, il y a une part de répression possible, elle n'est pas exclue. Simplement, on essaie de travailler en amont pour que les gens soient moins sales et prennent en compte l'environnement. Alors on a quelques pistes qui sont "sensibilisation", alors que ce soit dans différentes zones de la ville, on a un travail spécifique sur la politique de la ville, sur la GUSP, sur la Gestion Urbaine et Sociale de la Proximité. On a la campagne de propreté qu'on a mise en place l'an dernier, qui sera répétée cette année, accentuée et qui a donné satisfaction. On a eu des commentaires très élogieux sur la démarche, en espérant que ce ne soit pas ceux qui sont déjà propres qui fassent des commentaires élogieux par rapport à ceux qui sont sales. Nous avons une piste, je pense qu'on peut en parler, sur la possibilité de recruter des ambassadeurs de la propreté. Nous allons certainement créer ce service qui va servir à accompagner, sensibiliser, en espérant que ça ait des retombées positives, et puis bien sûr, on n'exclut pas toute la partie répressive, qui fait que quand quelqu'un salit sa ville, il soit verbalisé, ce qui paraît être la moindre des choses. Mais ça reste un problème permanent qu'on aura certainement du mal à régler sur la durée, il faudrait pouvoir courir après tout le monde et les gens ne sont pas forcément très propres. Les gens trouveront toujours que l'autre est plus sale que lui. Vous savez, il y a toujours une sorte de graduation. »

Monsieur Pacthod : *« Je me sens un petit peu visé dans l'action. J'ai parfaitement compris ce que vous laissez entendre ou sous-entendre. Je connais suffisamment, je crois, le personnel des services, je ne dirais pas qu'il n'y a pas parfois quelques manques, mais dans l'ensemble, je pense qu'ils font le maximum. Je crois que si on supprimait l'incivisme, on aurait gagné plus de la moitié des difficultés que l'on a. Même s'ils veulent bien faire leur boulot, quand il faut repasser le lendemain, c'est à refaire mais c'est comme chez nous ça, il ne faut pas non plus rêver. Le lundi après-midi sur le chantier là-bas, j'ai pu me promener sur les parties toutes fraîches, toutes belles en bois et puis les pavés qui sont mis, vous y passez sûrement vous, vous voyez parfaitement ce qu'on y retrouve, devant nos yeux. Alors, on a réagi une fois mais, devant l'évidence, je plaide une chose implaidable, Je pense qu'il faut essayer d'aller dans le sens de ce que vient de proposer Éric Minchella. Le problème est qu'il faut avoir le personnel toujours présent et il y a les absences, les maladies. »*

Monsieur Boucher : *« La propreté de la ville, c'est un souci constant pour nous les élus et pour nos personnels. Je veux dire, s'il y a une constatation qui est faite par certains que la ville est plus sale, d'autres disent qu'elle est plutôt mieux à certains endroits. C'est une appréciation, c'est un sentiment qu'on peut avoir. C'est en tout cas, pas parce que les services font moins de travaux et parce que nos personnels travaillent moins. C'est peut-être parce que les espaces publics sont plus utilisés qu'ils ne l'étaient précédemment. Il y a peut-être plus de monde en ville, c'est ce qu'on constate aussi. Il n'y a pas moins de temps qui est passé par nos personnels sur ces travaux. Après, il y a sans doute des réflexions à avoir, on en a une au niveau des matériels, parce que ce n'est pas toujours très facile de passer. Il faut qu'on ait les matériels vraiment bien adaptés qui nous permettent d'être plus performants. Peut-être qu'on a une réflexion à avoir sur la différence entre le décapage et le nettoyage. C'est-à-dire que peut-être, au niveau de nos services, plus être sur le nettoyage. Mais peut-être que la compétence n'est pas forcément que municipale. Je crois qu'il faut essayer d'améliorer les choses. Nous, de notre côté, il faut que l'on soit le plus performant possible. Et puis, il faut que chacun de nos citoyens pense que quand il est dans l'espace public, il est chez tout le monde. Et il doit se comporter comme quand il est dans sa salle à manger ».*

Monsieur Mermet : *« Une observation et une question. Une observation, je crois que nous*

partageons tous le même souci de propreté de la ville. J'observe que, quand des automobilistes sont mal garés, ils sont verbalisés, ça ne choque personne, même pas d'ailleurs l'automobiliste qui sait qu'il est en faute. Je suis désolé, je me promène tout comme vous à Annemasse, je vois des gens qui sciemment laissent leurs chiens déféquer sur la voie publique ou sur les bordures fleuries et qui partent. Je regrette, à un moment donné, il ne faut pas hésiter, il faut véritablement passer à la contravention. Ça existe pour les automobilistes, je ne vois pas pourquoi on punirait toujours les automobilistes et pas ceux qui salissent la ville avec, soit les déjections canines, soit même en jetant les papiers par terre. La deuxième chose, me promenant tous les dimanches matins à Annemasse, je constate qu'effectivement la ville est plutôt propre la journée mais qu'elle est très sale le dimanche matin. Ce qui s'explique vraisemblablement parce qu'il n'y a pas de nettoyage le dimanche. Est-ce que techniquement, il est possible ou pas de faire un nettoyage? Parce que c'est le jour où les gens se promènent. Et c'est vrai que le dimanche, sans doute parce-qu'il n'y a pas de service de nettoyage le dimanche, les rues sont encombrées de déjections canines, surtout la rue du Commerce. »

Monsieur le Maire : *« Merci. Les remarques sont tout à fait justifiées. Je pense qu'on va en rester là, parce qu'il y a beaucoup de choses à dire. On pourrait passer la soirée sur la propreté. Moi, je voudrais redire, très simplement, qu'il y a bien un nettoyage qui est fait par les grosses machines le dimanche matin. Et que même, cela nous crée des problèmes parce que la population se plaint du bruit à 7h du matin un dimanche. Vous voyez comme quoi, il est toujours difficile d'avoir tous les éléments pour répondre aux besoins qui sont réels. Quant aux contraventions, M. Becquet pourrait le dire, on a des relevés, il y a des contraventions qui sont mises pour cette raison là. Mais c'est très difficile. D'abord il faudrait avoir un policier derrière chaque chien, je dirais même plus derrière chaque maître de chien. Les voitures ont une plaque d'immatriculation, les gens et chiens, non. Comme la police municipale n'a pas la possibilité et le droit de demander l'identité, on peut demander mais on n'a pas le droit de demander les papiers, il faudrait faire appel à la police nationale pour le faire. Enfin, c'est la règle, c'est la loi. Quelques fois, le propriétaire du chien, même interpellé, a une attitude encore plus anti-citoyenne que celle de laisser faire son chien. Madame Nasr a posé la question : Quelle réorganisation? Nous avons centré des équipes qui se relaient sur le centre-ville en permanence, c'est une des réorganisations. Sans pour cela laisser des quartiers sans nettoyage. Il y a tout un travail qui a été fait en ce sens là. Donc, je crois qu'il y a vraiment une volonté d'avoir une ville propre et ça se passe plutôt pas trop mal par rapport à d'autres. Je dois bien le dire. Mais, je pense qu'on est tous dans cette même démarche. C'est un souci constant et on sait bien que la solution, la seule, c'est la citoyenneté, le respect, la responsabilisation des gens. Il faut travailler sans arrêt dans ce domaine-là. Et ce qu'annonçait M. Minchella concernant les équipes de propreté, les ambassadeurs de la propreté, que nous devrions recruter dans le cadre du service civique, on devrait essentiellement agir sur cette prévention. Intervenir au moment où l'acte d'incivilité a lieu. Et je pense que chacun ici, appellera tous les citoyens à faire de leur ville, une ville plus propre. »*

Monsieur Sage-Vallier : *« Je voulais simplement dire qu'il y a un certain nombre de fiches qui vont vers la diminution de la voiture, et on ne peut que être d'accord. Toutefois, je me demande pourquoi il n'y a pas une fiche spécifique sur la vitesse. Et si je me permets de dire ça, c'est qu'à chaque "Parlez nous franchement" c'est ce qu'on nous dit à chaque fois. D'autant plus que vitesse égale pollution, soit par les gaz, soit phonique. Cela mériterait une fiche spécifique pour qu'on y réfléchisse globalement sur toute la ville. »*

Monsieur Minchella : *« C'est à nouveau un problème de méthode. Lorsque les habitants ont participé aux ateliers, à ce moment-là, ils n'ont pas trouvé pertinent de proposer quelque chose sur la vitesse. Ils avaient d'autres préoccupations. Donc ils n'ont pas retenu cette action comme étant*

pertinente. Mais ça ne veut pas dire que la vitesse n'est pas un problème en soi. L'Agenda 21 n'a pas la prétention de balayer toute la politique municipale ou toute la politique globale en n'oubliant rien. Ce sont simplement des habitants qui se sont consacrés à trouver des actions à faire pour améliorer des choses et essayer de cibler ce qu'il manquait peut-être, à leur sentiment. La vitesse, à ce moment là n'était pas une préoccupation. »

Monsieur Burgniard : *« Ça m'ennuyait que la présentation de l'Agenda 21 se résume à la fiche "Propreté". Je trouve que les enjeux sont quand même d'un autre ordre. Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'écologie ça commence à bien faire. Je voulais saluer quand même le travail présenté parce-que ce n'est pas simple. Éric Minchella a même insisté sur certains points difficiles, c'est un exercice louable. Je voulais dire que c'était remarquable et qu'on s'aperçoit, et même à travers la réponse sur cette fiche 5 "Propreté", qu'il y a des réponses en cours et des réponses projetées. Monsieur Couty dirait qu'on est toujours en train de donner un coup de pédale sur l'ensemble des 62 actions. Il va falloir constamment regarder, revenir et voir comment on peut les faire avancer. Je trouve cela très bien et j'espère que tout le monde peut donner un coup de pédale. »*

Monsieur le Maire : *« La déclaration de Monsieur Burgniard fait une très bonne conclusion à ce débat, à moins que M. Minchella veuille ajouter un mot. »*

Monsieur Minchella : *« Je laisse volontiers la conclusion à Robert. »*

* **Information sur les grades des retraités**

Rapporteur : Madame Cuny

Madame Cuny : *« Conformément aux dispositions de la loi 2003-775 du 21 août 2003 article 68 portant réforme des retraites, il est rapporté au Conseil Municipal les avancements de grades intervenus dans les trois années précédant la mise à la retraite des agents. Donc, pour l'année 2010, un agent a été concerné. Donc, il s'agit de Mme Danielle Lallemand qui est partie en retraite le 1er juillet 2010 et qui avait été promue à un grade le 1er novembre 2008. »*

POLE ADMINISTRATION

Finances

1| Débat d'Orientation Budgétaire 2011

Rapporteur : Monsieur Becquet

(document joint à la note des conseillers)

Monsieur Becquet : *« Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son débat d'orientations budgétaires. Il permet d'examiner l'évolution de nos réalisations en recettes et en dépenses, en fonctionnement comme en investissement, d'examiner les marges de manœuvre dont dispose la collectivité et d'envisager les investissements futurs. L'année 2010 a montré une reprise modérée après une lourde crise économique et financière, et se situe entre deux périodes de réformes des collectivités locales. La situation des finances publiques est inquiétante. Le déficit public du pays dépasse 8% du PIB, notre dette publique dépasse 80% du PIB. Pour 2011, la*

reprise devrait se poursuivre, cependant plusieurs facteurs pourraient la contraindre. Les exportations françaises pourraient être freinées par la mise en place de plans d'austérité chez les principaux partenaires économiques, tandis que la consommation des ménages ne devrait pas connaître de progression significative. Selon l'INSEE, l'indice des prix à la consommation sur un an croît de 1,8%. Une hausse qui a été fortement marquée, en fin d'année, par la poussée des prix des produits pétroliers, des services et des produits frais. Pour ne parler que du renchérissement de l'énergie, 12,5 % sur un an. La hausse des combustibles liquides atteint 26,5% sur l'an et les carburants 15%. Pour 2011, le risque inflationniste semble exclu. La hausse des prix à la consommation ne devrait pas connaître d'accélération particulière et s'établirait à 1,5%, selon le consensus des économistes. En 2011, la croissance de la consommation des ménages français reste encore mesurée, notamment en l'absence d'une nette amélioration de la situation du marché du travail, ou encore, en raison du fort niveau des prix de l'immobilier. Après deux années de recul, l'investissement productif devrait, quant à lui, repartir en 2011, en lien avec la reprise économique et l'amélioration de la situation financière des entreprises. Sachant qu'à ce niveau, la dispersion des prévisions est la plus forte, puisque oscillant entre +0,8% pour les plus pessimistes et +6,1 % pour les plus optimistes. Les taux d'intérêt ont été marqués, en 2010, par une forte instabilité avec des taux à court terme très faibles. Pour 2011, les taux ne devraient que légèrement remonter, sauf risque à court terme de chocs externes liés à la spéculation sur les matières premières, crise budgétaire et de liquidité ou chute de l'euro. A propos du projet de loi de finances pour 2011, une des mesures les plus importantes pour 2011 est la stabilisation en valeur des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour trois ans, 2011, 2012, 2013. En Sus, il est prévu la non-indexation du montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement. Par conséquent, l'enveloppe des concours financiers concernés par la stabilisation en valeur sont les prélèvements sur recettes, au profit des collectivités locales, desquelles seront soustraits le FCTVA et le produit des amendes de police. Sur le plan local, comme l'écrit Monsieur le Maire dans son édito du dernier JIM : "Même si, vue de l'extérieur, notre région apparaît riche, Annemasse est en réalité confrontée à des situations extrêmes. En effet si certains disposent de revenus confortables, d'autres s'installent dans la précarité. Notre responsabilité, et nous nous y efforçons, est de corriger cette disparité au quotidien par notre politique volontariste en direction des plus fragiles". Si vous voulez bien nous allons passer au détail des tableaux.

ÉVOLUTION DES BASES

	Bases notifiées En 2010	Bases réelles En 2010	Bases Attendues Pour 2011	% de variation
TH	37 676 000	37 838 654	38 595 427	2,00%
FB	37 104 000	37 296 895	38 042 833	2,00%
FnB	33 100	33 000	33 000	0,00%
TP	Perçue par Annemasse Agglo depuis 2008			
Produit attendu	11 492 532		11 778 288	2,00%
Produit réel		11 547 546		
Rôle supplémentaire		136 796		

En 2011, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'établit à 1,02 pour les propriétés bâties et non bâties .

Je vous rappelle que nous disposons de trois taxes sur les ménages : la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie. La TP était depuis 2008 perçue par l'agglo. Elle a été supprimée en 2010. C'est la dernière fois qu'elle figure sur ce tableau. Et pour parler rapidement de la TP, je vous dirais que les entreprises aujourd'hui sont soumises à la CET, la Cotisation Économique Territoriale, qui comporte d'une part, une part imposable sur les bases foncières, c'est la CFE, la Cotisation Foncière des Entreprises ; et une part imposable sur la valeur ajoutée, c'est la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la CVAE. Pour en revenir à nos bases la première colonne, les bases notifiées en 2010, celle sur laquelle nous nous sommes appuyés pour établir le BP 2010. Elle est fournie par les services fiscaux. La deuxième colonne sont les bases réelles, celles qui sont réellement constatées par les services fiscaux pour 2010. Le produit attendu en 2010 était de 11.492.532 € et il fut en définitive de 11.547.546 € auxquels s'ajoutent les rôles supplémentaires établis par les services fiscaux pour 136.796 €. Sur la colonne trois, le produit attendu, qui nous servira pour établir le budget 2011. C'est la base réelle : +2%. En effet, en l'absence de la notification des bases en 2011, nous vous proposons une revalorisation du seul montant de la revalorisation forfaitaire des bases qui est de 2%. Ainsi, à fiscalité constante, le produit fiscal attendu pour 2011 est 11.778.288 €.

**POSSIBILITÉS D'EMPRUNTS JUSQU'EN 2016
EN MILLIERS D'EUROS**

**Hypothèse : Taux retenu 4 %
Remboursement sur 15 ans**

Année 2010	0 *						
Année 2011	2 162	10 420					
Année 2012	2 059	3 000	1 250				
Année 2013	1 946	2 887	3 000	1 572			
Année 2014	1 804	2 745	2 858	3 000	1 328		
Année 2015	1 678	2 619	2 732	2 874	3 000	0	
Année 2016	1 678	2 619	2 732	2 874	3 000	3 000	3 220
Année 2017	1 387	2 328	2 441	2 583	2 709	2 709	3 000
						TOTAL	17 790

Capacité d'emprunt sans augmenter l'annuité de la dette de référence

* Aucun emprunt n'a été réalisé en 2010

Sur ce tableau, la première colonne nous montre le profil d'extinction de la dette sans nouvel emprunt. Les chiffres représentent pour chaque année, l'annuité totale de la dette, capital + intérêts. Nous n'avons pas fait appel à l'emprunt en 2010. Un auto-financement important, que nous avons conforté au BS, permet de reporter nos emprunts sur 2011 et 2012. Je l'avais d'ailleurs dit au débat d'orientations budgétaires l'an dernier. Deux années qui verront des échéances très importantes pour de gros travaux. En souligné vert, apparaît notre capacité d'emprunt. Avec une annuité théorique fixée à 3.000.000 € qui reste pour nous une annuité raisonnable, mais qui n'est pas non plus figée. Comme vous le voyez, en 2011, nous aurons la capacité d'emprunter 10.420.000 €. Ce que nous ne ferons pas évidemment. C'est une capacité très importante mais, vous vous en doutez, ça se lissera sur les années suivantes, en fonction des échéances des travaux.

INVESTISSEMENTS ET EMPRUNTS

En € par habitant

INDICATEURS	2008	2009	2010
Épargne brute par habitant	274,81	282,58	378,46
Dépenses d'équipement par habitant	516,84	488,22	321,96
Encours de la dette par habitant	586,31	549,76	486,67
Intérêts de la dette par habitant	21,83	13,96	19,44

INDICATEURS FINANCIERS – COMPARATIFS 2009

INDICATEURS	Annemasse	Moyenne FMVM
CAF / Recettes de fonctionnement	15,40%	11,00%
Dépenses d'équipement / Recettes de fonctionnement	33,50%	22,40%
Encours de la dette / Recettes de fonctionnement	38,00%	84,60%
Encours de la dette / Epargne brute (nbr d'années)	2,5	7,7
Annuité de la dette / Recettes de fonctionnement	6,10%	10,40%

INFORMATIONS SUR LA DETTE

Encours de la dette au 01.01.2011	14 659 894 €	
Taux d'intérêt moyen sur l'année 2010	3,59%	4,46% hors CLTR
Taux d'intérêt moyen du CLTR en 2010	0,43%	
Répartition de la dette au 01.01.2011	69,42% taux fixes	30,58% taux variables

Voici les indicateurs qui permettent de mesurer la santé financière de la commune. Le premier tableau représente l'évolution des ratios liés à l'investissement et à l'emprunt par la ville sur les trois dernières années. L'épargne brute par habitant, avant affectation des résultats, soit notre capacité à auto-financer, 378 € par habitant, en forte augmentation. Les dépenses d'équipement par habitant, 322 € pour 2010. Je voudrais quand même vous rappeler que l'année 2008 avait été une année exceptionnelle, puisque nous avons vu la fin de trois gros chantiers : la Maison des Sports, l'école Saint-Exupéry et le parc Montessuit. De même, pour l'année 2009, les dépenses d'équipement avaient été majorées par l'acquisition des terrains pour la clinique, pour 3.500.000 €. 2010 apparaît comme une année de transition avec la phase active de travaux importants comme la place Libération. Un encours de la dette, par habitant 486 €, qui diminue. La ville a une réelle capacité d'emprunt. Les intérêts de la dette par habitant montent à 19 €, ce qui peut paraître paradoxal. Mais il faut se rappeler qu'en 2009 nous avons procédé au sur-amortissement d'un prêt de 5.000.000 €, dont le profil de remboursement est redevenu normal en 2010, avec une part d'intérêts supérieure dans un premier temps au capital. On retrouvera sur les tableaux des pages 6 et 7, cette explication avec une augmentation du remboursement des intérêts de la dette et une diminution du remboursement en capital. Le deuxième tableau est un comparatif. Les principaux indicateurs financiers relevés par la fédération des villes moyennes sur le dernier exercice connu 2009. La capacité d'auto-financement par rapport aux recettes de fonctionnement pour Annemasse est de 15,40%, pour la fédération des villes moyennes, elle est de 11%. La capacité d'auto-financement, c'est la possibilité pour la commune de financer des dépenses d'investissement, une fois payées les dépenses de fonctionnement. Autrement dit, c'est la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement. Comparée avec votre budget

familial, c'est la capacité à financer après les dépenses de la vie courante, l'achat par exemple, d'une voiture ou d'un logement. Les trois ratios suivants sont à examiner ensemble. Si vous voulez, l'encours de la dette, le stock de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement est de 38% pour notre ville. Il est de 84,60% pour les villes moyennes. Ce ratio est à rapprocher du suivant. La capacité de remboursement de la dette est de 2 ans ½, alors que pour les villes moyennes, elle est de 7,7 ans. Ces deux ans et demi, c'est la durée qu'il nous faudrait sans nouvel emprunt, pour rembourser la totalité de notre dette. Enfin, l'annuité de la dette sur les recettes de fonctionnement 6,10% pour Annemasse, 10,40% pour les villes moyennes. Donc trois ratios qui montrent bien l'endettement mesuré de la ville. Les informations suivantes concernent la dette. L'encours de la dette au 1er janvier est de 14.659.894 €. Le taux d'intérêt moyen sur l'année 2010 est de 3,59%. Fortement influencé par les contrats à long terme renouvelables (CLTR), puisque hors CLTR, ce taux d'intérêt moyen est de 4,46%. En effet, le taux d'intérêt moyen de CLTR en 2010 est de 0,43%. Je vous rappelle que c'est basé sur le taux de référence quotidien des dépôts interbancaires. C'est le taux de l'argent, si vous voulez, au jour le jour. La répartition de notre dette au 1er janvier, c'est 70% en taux fixe, 30% en taux variable, essentiellement des CLTR. Et je vous rappelle aussi que nous n'avons pas de produits structurés dans notre dette.

INDICATEURS	C.A. 2007	C.A. 2008	C.A. 2009	Réalisé 2010	B.P. 2011
Recettes de fonctionnement	46 122	46 900	51 604		
Recettes réelles de fonctionnement *	41 083	41 600	42 809	45 044	
Pourcentage d'évolution		1,26%	2,91%	5,22%	
Dont :					
Produit des Contributions directes	10 411	9 967	11 344	11 684	
Pourcentage d'évolution		-4,26%	13,82%	3,00%	
Allocations compensatrices	1 301	946	886	912	
Pourcentage d'évolution		-27,29%	-6,34%	2,93%	
Compensation Communautaire (TP)		4 114	4 114	4 114	
Dotation Forfaitaire	8 576	5 773	5 598	5 670	
Pourcentage d'évolution		-32,68%	-3,03%	1,29%	
D.S.U.	953	968	987	999	
Pourcentage d'évolution		1,57%	1,96%	1,22%	
Fonds Frontaliers	5 023	6 130	6 298	8 179	
Pourcentage d'évolution		22,04%	2,74%	29,87%	
Droits de mutation	1 216	1 134	948	1 186	
Pourcentage d'évolution		-6,74%	-16,40%	25,11%	
Casino - Taxe sur les Jeux	4 729	3 981	3 646	3 667	
Casino – Contrib. développ. Touristique 06	520				
Taxe sur l'électricité	471	499	529	536	
Pourcentage d'évolution		5,94%	6,01%	1,32%	
TAUX D'INFLATION	2,60%	1,00%	0,01%	1,80%	

* Hors recettes liées aux ventes de terrains

Le chiffre des recettes de fonctionnement est mis pour mémoire. Il n'est pas porté sur 2010 puisque que le CA 2010 n'est pas connu, il n'a pas été voté. Les recettes réelles de fonctionnement se montent à 45.044.000 € pour l'année 2010, en augmentation 5,22 %. Et qui s'explique essentiellement, vous vous en doutez, par les fonds frontaliers que nous avons perçus. Alors, si on regarde un peu plus en détails les recettes de fonctionnement, on retrouve, évidemment, le produit des contributions directes pour 11.684.000 € avec une augmentation de 3%, qui est purement la revalorisation des bases, plus les rôles supplémentaires que nous avons vu tout à l'heure. Les allocations compensatrices, 912.000 € en 2008-2009, exceptionnelle diminution qui était liée à la TP qui sont appelées à disparaître, d'ailleurs. Par contre, on a eu une augmentation au niveau de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. La compensation communautaire de TP est de 4.114.000 €, elle est constante. Vous le savez, c'est versé par l'agglomération. La dotation forfaitaire de 5.670.000 €, malgré une augmentation reconnue du nombre d'habitants d'Annemasse, la hausse n'est que de 1,29%. Sinon, nous aurions été en baisse. 999.000 € pour la dotation de solidarité urbaine. Les fonds frontaliers, donc forte hausse en 2010, 8.179.000 €. Toutefois, cette hausse n'est pas due au seul effet volume, mais un effet taux de change qui incite à une certaine prudence pour l'avenir. On peut en effet imaginer et espérer qu'à moyen terme l'euro revienne à une parité plus normale. Les droits de mutation, après un recul en 2009, ont enregistré ici les premiers effets de la reprise de l'immobilier. Une hausse particulièrement sensible en fin d'année 2010 puisque en deux mois, nous avons réalisé les six premiers mois de l'année. Et une augmentation, d'ailleurs, qui semble se poursuivre sur l'année 2011. La taxe sur les jeux du casino, le produit des jeux du casino, 3.667.000 € est resté stable. Je vous rappelle que l'année 2011 verra la renégociation de la DSP.

INDICATEURS	C.A. 2007	C.A. 2008	C.A. 2009	Réalisé 2010	B.P. 2011
Dépenses de fonctionnement	36 564	38 355	43 228		
Dépenses réelles de fonctionnement	34 294	36 005	36 199	36 364	
Pourcentage d'évolution		4,99%	0,54%	0,46%	
Dont :					
Charges à caractère général	7 711	7 980	7 802	8 142	
Pourcentage d'évolution		3,49%	-2,23%	4,36%	
Charges de personnel	19 881	20 477	20 883	21 161	
Pourcentage d'évolution		3,00%	1,98%	1,33%	
Subventions CCAS	1 005	950	1 110	1 000	
Pourcentage d'évolution		-5,47%	16,84%	-9,91%	
Subventions	4 129	4 595	4 679	4 546	
Pourcentage d'évolution		11,29%	1,83%	-2,84%	
Intérêts de la dette	476	678	448	586	
Pourcentage d'évolution		42,44%	-33,92%	30,80%	

* Depuis le 1er Janvier 2007, les recettes de stationnement de voirie sont perçues par la ville et reversées à S.A.G.S. 1.112 k€ en 2010 contre 1.222 k€ en 2009.

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2010 sont de 36.364.000 €, en évolution de 0,46%. Notre engagement de maintien et de maîtrise des dépenses de fonctionnement est respecté, moins de 0,5%, largement inférieur à l'inflation des ménages, qui est de 1,80%. Remarquons également que, pour la deuxième année consécutive, nos recettes augmentent plus vite que nos dépenses. Loin de l'effet « ciseaux » de 2008, ce qui est un gage de pérennité financière à long terme pour notre collectivité. J'ajoute que l'inflation en 2009 était nulle. Ce qui veut dire qu'en euro constant, hors inflation, nos dépenses de fonctionnement, pour la première fois, seraient en diminution en 2010. Nous nous efforcerons pour 2011 de maintenir cette maîtrise des dépenses, tout en assurant qualité et développement des services aux annemassiens. Si on regarde un peu plus en détail les dépenses, on y retrouve donc les charges à caractère général. Là on a l'effet des augmentations, des coûts de l'énergie. Un exemple, le seul poste "énergie électricité" est en augmentation pour l'année 2010, de 110.000 €. On retrouve aussi des dépenses exceptionnelles au poste "travaux, bâtiment" de 185.000 €. Ce sont les dépenses générées par l'incendie à l'arrière de l'hôtel de ville ou à Château-Rouge. Donc des charges qui apparaissent de mieux en mieux maîtrisées, puisque le pourcentage d'évolution est en constante diminution. Effort qui sera poursuivi. Et je voulais préciser que ce résultat est le fruit d'un travail partagé avec les services et l'ensemble du personnel. Il se poursuit dans le cadre de l'élaboration du projet Mairie. Les charges de personnel 21.161.000 €, 1,33%. On connaît le taux aujourd'hui du GVT, c'est-à-dire du Glissement Vieillesse Technicité, il est de 1,5%. Les subventions du CCAS, une diminution, 1.000.000 €, diminution qui n'est pas liée à une baisse d'activité du CCAS, mais tout simplement à la fermeture progressive du foyer logement La Bioussaie. Les subventions, là aussi vous voyez, maîtrise du poste qui se confirme en 2010, qui est dû à l'engagement et au sérieux aussi de nos partenaires associatifs. L'intérêt de la dette, 586.000 €, avec le remboursement de la dette en capital, on constate ici l'augmentation liée à la modification du profil de remboursement du prêt qui avait été contracté, près de 5.000.000 €, en 2008.

INDICATEURS	C.A. 2007	C.A. 2008	C.A. 2009	Réalisé 2010	B.P. 2011
Recettes d'investissement	18 080	20 873	22 279	15 899	
Pourcentage d'évolution		15,45%	6,74%	-28,64%	
Dont :					
Affectation résultat n-1	6 240	6 025	4 296	3 863	
Pourcentage d'évolution		-3,45%	-28,70%	-10,08%	
Amortissement	1 934	1 910	1 908	1 792	
Produit des emprunts	1 000	6 500	0	0	
F.C.T.V.A.	1 267	1 422	3559*	1 509	
T.L.E.	434	316	427	268	
Produit amendes de police	539	354	875	635	
Subventions et participations	1 452	2 209	1 504	1 650	
Pourcentage d'évolution		52,13%	-31,91%	9,71%	

* FCTVA perçu au titre de 2007 et 2008 (plan de relance)

INDICATEURS	C.A. 2007	C.A. 2008	C.A. 2009	Réalisé 2010	B.P. 2011
Dépenses d'investissement	17 864	21 232	22 080	16 633	
Pourcentage d'évolution		18,85%	3,99%	-24,67%	
Dont :					
Remboursement emprunt	1 434	1 344	1 945	1 640	
Pourcentage d'évolution		-6,28%	44,72%	-15,68%	
Dépenses d'équipement	11 392	16 049	14 447	9 700	
TAUX D'INFLATION	2,60%	1,00%	0,01%	1,80%	

Les recettes des investissements réalisées en 2010, 15.899.000 € avec une diminution qui apparaît de 28,64%. J'ai quelques explications. Les recettes générées par la vente de terrains à la clinique nous ont permis de réaliser, en 2009, nos investissements, sans avoir recours à une affectation des résultats très importante de N-1. Rappelons également, cette année là, du remboursement de deux années du FCTVA, c'était dans le plan de relance. Ce qui conduit en 2010 à une affectation du résultat N-1 moindre puisque le besoin en autofinancement est moins important. On vous parle ensuite du FCTVA, je vous rappelle que nous percevons désormais ce FCTVA avec simplement un décalage d'une année. Ce qui a donné 1.509.000 € pour 2010. La Taxe Locale d'Équipement, la TLE, avec la crise immobilière, la diminution des permis de construire en 2009, le décalage dans le versement de cette taxe, c'est 12 et 24 mois, ce qui explique la baisse de 2010. Le produit des amendes de police, 635.000 €. Ce qui ne correspond pas vraiment à nos amendes qui n'ont pas fluctué dans ces proportions. Les subventions et les participations, 1.650.000 €, ça c'est en fonction de nos projets. Les dépenses d'investissement. Par rapport à 2009, la réalisation des dépenses d'investissement, 9.700.000 €, sont en fait de la même grandeur qu'en 2009, puisque en 2009 il y avait, les 3.500.000 € d'acquisition des terrains de la clinique privée. Les remboursements d'emprunts, 1.640.000 €. On retrouve ici la diminution du remboursement du capital de la dette, qui correspond à l'augmentation constatée du remboursement des intérêts, et au global, l'annuité de la dette diminue. Alors, au sujet des investissements, je redis qu'en 2010 nous étions dans une année de transition. Les gros travaux en cours, la place libération, l'ANRU avec la rue du Pralère, la place du Jumelage, appelleront des paiements importants en 2011 et 2012, sans compter les

autres investissements en projet : la toiture de Sallaz, l'extension de la MJC de Romagny, les travaux de la MJC Centre, le terrain de foot synthétique, le groupe scolaire La Fontaine, le lancement de la programmation de l'extension de Château-Rouge auxquels s'ajoutent le démarrage des travaux de la piscine, l'aménagement de surface de Chablais-Parc et le lancement de la maîtrise d'œuvre d'un nouveau groupe scolaire.

Les résultats donnés par les différents ratios montrent la bonne situation financière de notre collectivité. Cependant, le gel des dotations, alors que nos charges augmentent, les recettes du casino, même si elles ont tendance à se stabiliser, les fonds frontaliers qui sont sensibles aux effets du taux de change, incitent à la vigilance pour le budget 2011. Deux exigences s'imposent : prudence sur nos provisions de recettes, contenir le mieux possible l'évolution des charges de fonctionnement. En effet, en 2011, les charges de fonctionnement devront rester maîtrisées, malgré une évolution mécanique de ces dépenses. Il conviendra de poursuivre les efforts entrepris en la matière et de contenir au maximum la progression des charges à caractère général, des autres charges de gestion courante incluant le volume des subventions aux associations et les charges de personnel pour privilégier l'autofinancement et permettre d'assurer, dans les années à venir, les investissements importants, avec un recours à l'emprunt mesuré. Les grands axes du budget primitif 2011 sont : continuité de la rigueur de gestion, optimiser les ressources et les moyens, assurer un service public de qualité pour tous, poursuivre les grands aménagements de notre mandat, conserver un niveau d'endettement raisonnable et le maintien d'une qualité de vie. Dans un budget qui obéit aux quatre priorités affirmées de notre mandat : l'Agenda 21, fil rouge de nos actions, l'enfance et la jeunesse, au cœur de nos priorités, la politique sociale, donner plus à ceux qui ont moins, le rayonnement et l'attractivité de la ville. En conclusion, le budget 2011 conciliera des exigences de solidarité, de dynamisme et de rigueur. J'ajoute pour terminer, n'est-ce pas Monsieur le Maire, le budget 2011 sera établi à fiscalité constante, c'est-à-dire sans hausse des taux de l'impôt. »

Monsieur le Maire : *« Merci Monsieur Becquet pour cette présentation très précise et pour cette excellente conclusion. »*

Monsieur Vigny : *« J'aurais aimé vous entendre sur ce que vous allez faire dans les années à venir. Vous nous présentez un budget, mais on ne sait pas quels sont les grands travaux à venir ou les grands projets. Donc, j'aurais aimé avant de faire des commentaires, vous entendre sur le sujet. »*

Monsieur le Maire : *« Je croyais avoir entendu Monsieur Becquet, dans sa conclusion, reprendre toute une liste de projets et de possibilités d'investissement. Je ne vais pas la reprendre mais, Monsieur Vigny, si vous voulez m'entendre dire que nous avons encore beaucoup d'investissements à faire et que nous allons les faire, je vous le dis avec plaisir. Nous allons par exemple terminer la place de la Libération, continuer la rénovation urbaine, notamment avec la place du Jumelage, nous allons remettre en état le gymnase Sallaz, nous avons à travailler sur les MJC, la MJC de Romagny en particulier, que nous allons agrandir et nous allons répondre aux besoins, nous avons des travaux à faire à la MJC du Centre, nous allons cofinancer, d'une manière importante, le nouveau centre nautique, nous avons des terrains synthétiques de foot, nous avons l'école de La Fontaine qui est en cours et que nous travaillons sur une nouvelle école. J'ai annoncé, il n'y a pas très longtemps qu'il nous faut absolument arriver à ouvrir cette nouvelle école en 2015. Donc, ça veut dire que la construction aura commencé bien avant. Nous continuons à travailler sur les espaces verts et notamment ces espaces de respiration avec le Parc de Vernand, avec le square qui se trouve en face de la Maison des Sports et avec d'autres initiatives de ce genre, que l'on espère bien pouvoir réaliser avant la fin du mandat. Nous allons travailler sur la partie publique de*

Chablais-Parc. Il faut attendre que le parking se fasse, les travaux vont commencer incessamment et au-dessus du parking, vous savez que c'est une maîtrise publique, donc c'est nous qui réalisons la partie publique de cet espace. Nous travaillons déjà et beaucoup avec l'agglomération sur l'Etoile-Gare et sur donc, le nouveau dessin de de la place de la Gare et des aménagements. Alors tout cela ne sera pas tout fait pour 2014, mais il y aura des choses qui seront enclenchées à ce moment là, de même que l'intégration urbaine du Bus à Haut Niveau de Service. C'est aussi, le bus lui, une compétence agglo mais l'intégration dans la ville c'est une compétence ville. Donc on travaille ensemble et c'est un projet important qui concerne d'ailleurs la piétonnisation, en particulier celle de la rue du Commerce et la rue Pasteur. C'est aussi tout le développement des modes doux. Nous avons déjà fait beaucoup de choses en ce qui concerne les pistes cyclables. Il y a d'autres projets qui seront réalisés, mais pas simplement sur les pistes, mais aussi sur les capacités à avoir accès aux vélos. Nous avons engagé la dernière étape de Château-Rouge, la rénovation de la grande salle. Et je suis sûr que j'en ai encore oublié. Vous voyez Monsieur Vigny, qu'il y a du pain sur la planche, et que justement, ce qui me réjouit, c'est que la présentation des finances faite par Monsieur Becquet va nous permettre de réaliser l'essentiel de ce que je viens de dire. Comme quoi cette ville bouge et l'équipe qui en a la charge pour l'instant a des ambitions importantes. »

Monsieur Vigny : *« Je vois que vous ne nous parlez plus de l'aménagement des trois places, c'est peut-être tombé dans les oubliettes ou alors c'est une omission de votre part. C'est vrai que notre ville bouge et c'est vrai que le budget que vous nous présentez est un budget extrêmement sérieux. Je crois que personne d'ailleurs ne peut dire le contraire. Mais c'est un budget qui n'est pas dynamique. Je vais essayer de ne pas être trop long pour reprendre éternellement ce que je vous dis depuis trois ans. Monsieur Becquet, vous parliez des recettes de fonctionnement, on a en recettes de fonctionnement, des recettes au-delà des villes de même importance. On a aussi, dans les dépenses de fonctionnement, une des dépenses qui sont largement au-dessus de la strate et la strate est de l'ordre de 1.400 € par habitant et nous sommes à 1.600 €. Nous avons les possibilités de faire des économies substantielles. Et si vous prenez, ne serait-ce que 15% sur l'ensemble du budget, ça pourrait nous libérer une somme assez importante sans toucher aux services des clients, excusez-moi, des citoyens. Je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises. C'est votre politique, c'est le résultat de votre politique. C'est ainsi mais ce serait certainement pas la nôtre si nous étions aux commandes. Budget investissement. Je pense que là, vous nous dites que vous marquez une pause. Moi, je pense qu'on prépare les prochaines échéances, et c'est assez rare de voir une commune qui, à un moment donné, ne s'endette pas, d'autant plus qu'on a des finances vraiment très saines et avec des recettes. Vous posez beaucoup de soucis sur les recettes. Je pense que notre voisin suisse se porte très très bien et continuera à se porter très bien longtemps avec un change qui sera de plus en plus favorable. Donc on peut quand même envisager l'avenir avec une certaine sérénité sur la rentrée de septembre. En investissement, la commune d'Annemasse a une moyenne d'investissement d'à peu près de 28 à 30% du budget. Je prends notre voisin, vous savez que j'adore Thonon, on est à 46%. Les budgets investissement de Thonon dernièrement sont à 37.000.000 €, donc bien au-delà des nôtres. Quand on voit l'endettement, on se rend bien compte qu'on aurait les capacités de faire mieux et plus vite. Vous avez un endettement par tête d'habitant de 486 €, à Thonon ils sont à 870 €, la strate elle, doit être à 1.100 €. Autant d'éléments qui nous prouvent qu'on pourrait aller beaucoup plus vite dans ce qu'on a à faire, particulièrement l'aménagement de ce centre-ville. Vous savez combien j'y suis attaché. Pour que demain, Annemasse prenne vraiment toute sa dimension. Cette ville a une caractéristique un peu spécifique. Certes c'est une ville de 33.000 habitants, mais c'est une ville qui se situe au centre d'une belle agglomération et c'est une ville qui se situe dans une grande agglomération qui s'appelle le franco-valdo-genevois. On doit lui donner sa réelle dimension. On doit absolument faire en sorte que cette ville soit aimée, reconnue. Aujourd'hui ce n'est pas tout-à-fait le cas. Même si effectivement, la place de la Libération commence déjà à prendre une autre allure. Voilà pourquoi je critique votre gestion. Je souhaiterais qu'on fasse des*

efforts, qu'on accélère un peu l'équipement de ce centre-ville, pour arriver à ce que cette ville d'Annemasse, deuxième ville du département, ville importante de l'agglomération, qui n'est pas une ville de 30 000 habitants classique. Elle est au milieu de 70 à 80 000 habitants, au milieu de cette agglomération franco-valdo-genevoise. Il faut absolument que cette ville existe et qu'elle soit reconnue comme telle. Elle a besoin de reconnaissance et il faut y mettre les moyens et les moyens très rapidement. »

Monsieur le Maire : « *Merci Monsieur Vigny. »*

Monsieur Minchella : « *Quelques mots pour dire que, si j'ai bien compris, mais, en gros vous nous proposez de faire des économies, encore un peu plus, et puis éventuellement de nous endetter encore un peu plus. J'ai du mal à saisir la logique des deux choses. Mais, je trouve qu'au contraire, le fait qu'on ait une situation extrêmement saine, qui fasse que nous maîtrisons les dépenses, sans faire trop d'économies non plus parce que faire des économies, je l'avais déjà dit une précédente fois, l'argent dépensé, en dehors de ces investissements extrêmement spectaculaires, mais c'est aussi de l'argent donné pour les services à la population. Et moi, je suis très fier d'appartenir à une équipe qui ne dégrade pas les services à la population. Ça ne se voit pas, ça se mesure pas en termes de fleurs sur un panneau. Tout ça, ça ne se mesure pas en termes de terre-pleins ou de choses spectaculaires, mais c'est extrêmement important. Quand les gens souffrent au quotidien, ils ont besoin qu'on les aide. Cet argent qu'on utilise pour aider les gens, c'est très important. Vous comparez Annemasse avec Thonon, Thonon combien de MJC? Je crois que c'est zéro. Moi, je ne parle pas de la Maison des Arts, je parle des MJC, Maisons des Jeunes et de la Culture. Les MJC zéro, Annemasse trois. On peut aussi regarder les choses d'une autre façon. On en a déjà parlé à d'autres endroits, on ne compare pas les villes qui ne sont pas comparables. Il ne s'agit pas de comparer le cœur d'Annemasse avec le cœur de Thonon. Thonon a la chance d'être une ville magnifique, tant mieux pour elle. Nous n'avons pas ces atouts-là, nous en avons d'autres. Et, je crois que dans les services à la population au long de toutes les années, et je repense bien sûr à tout le travail qui a été fait avec Robert Borrel. Sur tout ce travail qui a été mis en place, de lien avec la population, est extrêmement important et il fait partie intégrante de notre budget et j'y tiens absolument, parce que c'est extrêmement spectaculaire. Et puis, je n'oublie pas que cette ville, nous souhaitons qu'elle ne soit qu'une seule ville. C'est pour ça que travailler comme nous le faisons, beaucoup sur centre-ville, n'exclut pas heureusement le fait de travailler sur les autres quartiers et de ne pas oublier par exemple la ZUS, qui elle a besoin aussi qu'on intervienne et des projets qu'on a dessus avec l'ANRU, la place du Jumelage sont des projets extrêmement ambitieux, très chers, très importants pour ces quartiers qui en ont absolument besoin.*

Monsieur Boucher : « *C'est un débat que nous avons relativement souvent avec M. Vigny, sur l'ambition que nous avons pour notre ville. Je ressens qu'il exprime très souvent, que nous avons une ambition insuffisante pour notre ville. C'est quelque chose, à chaque fois, à laquelle j'essaie de répondre. Vous avez parlé M. Vigny, de reconnaissance. Moi, je voudrais dire que le terme de reconnaissance, en termes de service dans notre ville, c'est aussi quelque chose d'importante. Alors, évidemment, c'est une reconnaissance interne de nos habitants par rapport aux services que l'on met à leur disposition. C'est quelque chose, que moi j'estime extrêmement important et qui est une reconnaissance forte. Je crois que, comparativement à toutes les autres villes moyennes qui sont comparables en termes de services à notre ville, à dimension agglomération égale, je crois qu'on a beaucoup d'avance. Je le dis très sincèrement, on a beaucoup d'avance en termes éducatif, en termes d'animation pour les enfants, pour les adolescents. Vous avez parlé des MJC, M. Minchella, c'est un exemple. On a beaucoup d'avance en termes de rééquilibrage social. Beaucoup d'avance, c'est un terme qui est peut-être pas tout à fait juste, mais il y a beaucoup d'efforts qui sont faits en termes de rééquilibrage social, parce qu'ils sont nécessaires, comme M. Becquet l'a exprimé. On a*

une ville qui est une ville riche, c'est-à-dire qu'on peut se considérer comme une ville riche. Moi, je considère Annemasse comme une ville riche, avec toutes les disparités qu'il y a en termes d'individus, en termes de famille sur ce territoire avec des différences de revenus qui sont extrêmement importantes. Cette reconnaissance en termes de service, il faut qu'on la garde. Cette dépense supplémentaire de fonctionnement par rapport à d'autres, moi, je pense que ce n'est pas un handicap. C'est quelque chose qu'il faut garder. Mais, je pense que ce n'est pas quelque chose que l'on porte comme un boulet. Nos habitants, tous ceux qui ont des enfants, tous ceux qui ont besoin de ces services, ne le voient vraiment pas comme un boulet ou comme un handicap, mais comme une chance d'habiter cette ville. Je connais beaucoup de gens qui se sont installés à 15 km autour, pour des raisons de difficultés de logement et qui regrettent et qui voudraient bien pouvoir être annemassiens quand même, pour un certain nombre de services qu'ils ont perdus. Ensuite, une reconnaissance qui est en train de se gagner sur notre ville aussi, c'est en termes d'animation. Et, je pense que là, il y a des efforts importants qui sont faits, en termes d'animation de notre ville avec un service qui s'est construit à l'intérieur de notre mairie et qui génère des activités, qui sont reconnues et qui fonctionnent bien. Alors évidemment, il n'y a pas un très grand festival qui attire 50 000 personnes pendant un week-end. A Thonon, ils font ça. J'y vais tous les étés, c'est extrêmement intéressant effectivement. On n'a pas ça, mais on a beaucoup d'autres choses qui sont plus dans la durée et qui sont fortes aussi. On a une reconnaissance en termes culturel aussi qui est importante. Je crois qu'il ne faut pas l'oublier. Et puis les efforts qui devront être faits à nouveau, je dirais sur Château-Rouge, qui n'est pas tellement une extension, mais qui est plutôt une réflexion, une remise à jour, une rénovation notamment de la grande salle qui est nécessaire. Ensuite, la reconnaissance, je dirais physique, de notre ville. Je vous l'ai dit en commission, on n'a pas un centre-ville médiéval sur lequel s'appuyer. Ça serait tellement plus facile d'avoir effectivement ce centre, un cœur de ville médiévale avec un cachet historique. Si on avait un lac en plus assez près, ça serait encore mieux. Mais on n'aura jamais ça, c'est clair, je crois qu'il faut qu'on en fasse le deuil et qu'on fasse autrement. Et cet autrement, il est en train de se construire, il se construit patiemment. Cette ville s'organise depuis très longtemps, sous l'égide de Robert Borrel précédemment, parce que moi je crois que la construction du quartier du Perrier, je le vois pas non plus comme un handicap très fort, parce que c'est un quartier qui est assez bien conçu physiquement. Son problème c'est effectivement sa concentration sociale difficile. Mais physiquement, c'est un quartier qui est un quartier intéressant et sa rénovation va le montrer une nouvelle fois. Alors évidemment, il faut qu'on travaille, il faut qu'on travaille beaucoup sur le physique de notre ville. On a la chance d'en avoir la capacité financière, sans moduler les dépenses, en gardant le cap qui est fixé là. On a la chance d'avoir des recettes qui sont importantes et qui sont en hausse. Ce qu'il faudra nous concéder, j'ai envie de le dire à tout le monde autour de la table, y compris à M. le Maire, à M. le Premier Adjoint en charge des finances, il faudra nous concéder en termes d'urbanisme et de travaux, la capacité de faire. Je souhaite qu'on puisse augmenter la capacité de faire de nos services, en termes d'exploitation de la ville, de quotidien de la ville, parce que c'est extrêmement important, de grand projet. C'est-à-dire que si il y a un effort supplémentaire à faire, et c'est une dépense budgétaire de fonctionnement aussi, qu'il faudra faire, c'est de se mettre en état de marche, pour comme le dit M. Vigny, avoir une capacité à faire, une capacité à dépenser utilement sur le physique de notre ville, sur toute notre ville, y compris bien entendu notre centre-ville. Et bien il faudra faire cet effort là. »

Monsieur Borrel : « Vous voyez M. le Maire, les DOB ce n'est pas un moment très croustillant en général. C'est fait pour que vos conseillers vous donnent des avis et vous orientent et en fait, ou bien ils vous approuvent, ou bien ils vous critiquent. Alors c'est un peu décevant, mais c'est la loi du genre. Alors, je vais essayer de me placer dans cette perspective de DOB. Moi d'abord, M. le Maire merci, je reconnais notre parenté. Ça me flatte, étant donnée la qualité de votre équipe et le travail qu'elle fournit et je m'y reconnais. Je pense que, si le débat est un peu terne, c'est parce que

vos adjoints sont des gens trop gentils. Ils sont tellement gentils. Un André Becquet qui vous explique tous les équilibres avec ce sérieux, avec cette tranquillité de bon gestionnaire. Éric Minchella et Michel Boucher qui, avec leur humanisme, plaident pour cette ville qui tient compte des gens, des différents quartiers, de l'éducation. Mais tout ça c'est superbe. Vous devriez être applaudis des deux mains. Mais ils le disent avec tellement de gentillesse pour l'opposition qu'on a presque l'impression qu'ils vont donner raison aux uns et aux autres. Moi, je voudrais vous dire qu'il faut être plus fier que ça et que ce que vous faites est superbe et qu'il faut continuer. Il faut quand même faire quelques inflexions, si je peux me permettre, et là, je vais rejoindre et ça vous étonnera peut-être, Mme Nasr, sur son intervention de tout à l'heure. Vous allez être réélus messieurs, il n'y a pas de problème. Je vous l'annonce par avance parce-que vous êtes tellement bons. Mais, vous allez avoir un peu de peine à résister à la démagogie parce-que vous ne soignez pas assez les gestes élémentaires qui frappent les gens. Et, elle a raison, Caroline Nasr, elle a d'ailleurs parfaitement senti où il fallait mettre le fer. La ville n'est pas tout à fait assez propre. Et les gens y sont très sensibles. Alors soignez les apparences. Le fond, il n'y a pas besoin de vous le recommandez, vous le soignez parfaitement. Mais, soignez les apparences. Vous avez déjà su faire beaucoup mieux que moi, en termes de fête, cérémonie et de communication. Là, j'étais mauvais, vous, vous êtes bons. Mais vous avez négligé certains aspects de la vie pratique auxquels les gens sont extrêmement sensibles. Et s'il vous plaît, faites cet effort ne serait-ce que pour qu'on soit encore un peu plus proche. Cela étant dit, vous agissez beaucoup. Moi, je trouve que votre budget d'investissement est très bon. Il ne faut pas oublier qu'il a toujours été très bon. Alors évidemment, c'est un peu variable dans les commentaires. Moi, je lis comme tout le monde les blogs. Je prononce un discours à l'agglo le jour des vœux, et le lendemain, j'ai droit à un article absolument dithyrambique qui me couvre d'éloges. Je ne me réveille pas, je me demande si je ne serais pas mort sans m'en être aperçu? » Parce-qu'il n'y a que les gens morts qu'on couvre de fleurs de cette façon là. Je me pince, je demande aux autres, non je ne suis pas mort. Je me réveille ressuscité deux jours après, parce qu'on me plaque un article absolument abominable en disant : « il a été nul pendant trente ans à la ville il n'a rien fait, donc, ce n'est pas étonnant qu'il soit également nul à l'agglo et que l'agglo soit passive, qu'elle n'investisse pas assez ». Je ne voudrais pas mettre dans le même sac tout le monde, même avec mon éloignement, je perçois bien dans votre équipe minoritaire quelques nuances dans le discernement politique. Alors, je me permettrai de dire ceci, dites à votre porteur de plume, qui est je crois M. Joulaud : Robert Borrel vous conseille de continuer comme ça. Continuez, continuez à dire qu'il ne s'est rien fait pendant trente ans dans la ville. Comme les gens savent parfaitement que c'est faux, et que du même coup vous les prenez pour des imbéciles, ils n'aimeront pas et Christian Dupessey sera réélu. Et puis, continuez à dire qu'il ne se fait rien à l'agglo. Là, vous allez vexer vos propres amis politiques, qui sont avec moi dans un travail extrêmement intense à l'agglo qui complète celui de la ville. Je reviens au DOB. Le DOB se lit en lisant, l'un à côté de l'autre, le DOB de la ville et le DOB de l'agglo. Ce sont les mêmes contribuables qui sont dedans. Par delà les exagérations, en louange ou en critique, je crois qu'il y a quelque chose qu'il faut se mettre en tête, c'est que cette ville depuis de longues années, et l'agglo aujourd'hui et je m'en flatte, sont des établissements publics bien gérés. La bonne gestion, ça consiste à ne pas laisser déraiser les charges de fonctionnement, et ça consiste aussi à faire en sorte que les investissements soient des investissements porteurs d'avenir. Je vous donne, M. le Maire, mon encouragement pour persévérer. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur le Président. »

Monsieur Mermet : « On connaît tous le talent de Robert Borrel. C'est Talleyrand, mais on lui prête beaucoup à Talleyrand, c'est lui qui paraît-il disait : « Tout ce qui est excessif est insignifiant ». Mais dans un sens comme dans l'autre, tant dans les louanges que dans les critiques. Simplement, je veux faire observer qu'on peut être auto-satisfait et faire autour de la table des

exercices d'auto-satisfaction, en disant : « On est les meilleurs, on ne pouvait pas faire mieux, ce n'est pas possible de faire mieux, si vous y étiez vous ne feriez pas mieux ». Et la preuve en est, c'est que vous êtes élus et réélus. Alors, indépendamment de l'élection, il y a un contexte politique qu'il faut prendre en considération. Vous dites : « vous serez réélus », je pense bien que M. Dupessey le souhaite. On ne sait pas quel sera le contexte politique de 2014. Il sera vraisemblablement très dépendant de ce qui se passera en 2012, parce qu'on sait quels sont les résultats des élections locales généralement après les élections nationales, selon la tendance qui est donnée. Maintenant sur le reste, je crois qu'il ne faut pas personnaliser. Je voulais simplement vous dire que, ce n'est pas le président de l'agglo qui est attaqué ou qui est critiqué en tant que tel, je crois que c'est plus un problème qui est institutionnel. Alors, si vous me permettez de le dire, puisque vous en avez parlé, je crois que le vice de l'agglo, c'est essentiellement la manière dont les institutions sont conçues. Elles sont conçues par un espèce de suffrage indirect, qui fait que les représentants des collectivités locales, au sein de l'agglomération sont les conseillers municipaux, qui évidemment représentent essentiellement la majorité qui est au pouvoir dans chaque ville avec quelques exceptions, puisqu'il y a des communes telles que Annemasse, Ambilly, Gaillard qui ont réservé quelques postes à l'opposition. Enfin, il faut bien reconnaître, et je ne suis pas seul à le dire, vous connaissez bien André Duval, qui a longtemps présidé les destinées de la communauté de l'agglomération de Saint-Julien-en-Genevois, le Conseil Communautaire, c'est en quelque sorte une chambre d'enregistrement. Du fait de cette représentation, et on l'a encore vu lors de la dernière réunion de la Communauté d'Agglomération, il est logique qu'il y ait une forme de solidarité et d'appui des conseillers communautaires avec leur exécutif, c'est-à-dire avec leur maire. Ce qui fait qu'on constate, qu'en réalité, le Conseil d'Agglomération est une chambre d'enregistrement. Je suis pas le seul à le dire. C'est une chambre d'enregistrement, parce que les décisions sont prises en bureau et que par conséquent, à partir du moment où, ne vient en délibération, que ce qui a été approuvé préalablement par le bureau, circulez, il n'y a plus rien à voir. Et ça, je crois que ça ne tient pas tellement aux hommes, mais plutôt aux institutions. J'observe également que dans un tel système, ce qui prévaut c'est le plus petit dénominateur commun, et pas le plus grand dénominateur commun. On se met d'accord, à minima, sur ce qu'il faut faire parce que ça permet de maintenir une certaine cohésion, un certain pacte politique et ça évite d'entrer dans un conflit entre les collectivités locales, qui font partie de la même agglomération. J'ose simplement espérer que les choses se modifieront lorsque la réforme des collectivités territoriales entrera en vigueur, et où là, véritablement, les représentants des collectivités seront, en quelque sorte, élus au suffrage universel direct et n'auront rien à devoir à l'organe qu'ils représenteront, par exemple un Conseil Municipal. Donc là, il y aura véritablement un débat et peut-être une orientation différente, au sein de Conseils d'Agglomération. Je crois que ce n'est pas un problème de personnes, c'est plus un problème d'institutions. Alors, je ne sais pas si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec moi, mais vous l'avez vous-même signalé le soir des vœux de l'agglomération, vous avez indiqué quelles étaient les difficultés auxquelles vous vous étiez trouvés souvent confrontés, du fait de la nécessité d'avoir un minimum d'unanimité, ou en tout cas, de consensus au sein de l'agglomération. Voilà tout ce que je voulais dire, il faut pas prendre ces attaques, qui sont dans le domaine politique, comme des attaques ad hominem. »

Monsieur Benoist : *« Je ne vais pas me joindre au cœur de la ligue anti-canine. Je pense que c'est un sujet effectivement d'intérêt, mais qui nous éloigne du budget et du débat d'orientations budgétaires. Moi je suis frappé et sensible aux chiffres qui ont été exposés par M. Becquet. J'ai pu observer, ce sont des ordres de grandeur et ils étaient très visibles, que finalement, dans les frais, dans les dépenses de fonctionnement, on a à peu près la moitié de la masse de cette dépense, qui est représentée par les dépenses de personnel. Ce qui me paraît préoccupant, c'est que cette masse est à mettre en relation aussi, avec de l'autre côté en recettes de fonctionnement les fonds frontaliers qui sont extrêmement opulents. Alors, si on faisait abstraction de ces fonds frontaliers et du casino*

qui pour l'instant est stagnant, finalement, on aurait un budget qui serait extrêmement déséquilibré. On aurait un budget qui serait repris vraisemblablement par la Cour Régionale des Comptes qui dirait que c'est de la mauvaise gestion. Donc en fait, vous faites de la bonne gestion, comme ça formellement, parce que vous surfez sur un tapis d'euros et de francs suisses, qui arrivent de manière assez confortable. Et au fond, quand vous évoquez tous les efforts que vous déployez, ce sont des efforts qui sont quand même assez minime dans ce contexte. C'est une première observation qu'on peut faire, je ne pense pas qu'on puisse démentir les éléments que je viens d'apporter sur les grandes masses du budget. Pour revenir à une autre question et sur quoi on débouche, c'est un peu sur les perspectives futures, et c'est bien de pouvoir rappeler le passé et d'envisager l'avenir. Alors, je conçois que M. Boucher veuille poursuivre cette politique, qui paraît vous avoir réussi en tout cas sur le plan politique. Mais, je crois aussi que M. Vigny a peut-être raison de dire qu'il faut aussi avoir de l'ambition, c'est-à-dire d'envisager des grands développements pour Annemasse et pour son agglomération. C'est peut-être sur ce manque d'ambition que vous péchez légèrement. Je veux rester extrêmement modéré, c'est parce que c'est mon voisin qui a voulu, tout à l'heure, rester dans la modération. Mais quelque part, vous manquez un peu d'ambition politique pour le futur. C'est quand même extraordinaire que dans cette ville, au bout de décennies, qu'on n'ait pas d'infrastructures très développées, par exemple en matière de communication moderne. Par exemple, on est passé à côté de la révolution du câble. Aujourd'hui, vous allez nous dire que maintenant l'économie c'est l'agglomération. Mais l'ambition pour une ville c'est d'abord l'économie, c'est d'abord, d'avoir un tissu économique qui est un tissu dynamique et c'est ce qui fait défaut et ce qui manque aujourd'hui, ici à Annemasse, pour le futur. En cela, je ne crois pas pouvoir rejoindre l'optimisme de M. Borrel, je suis aussi persuadé que lui que les citoyens un jour arbitreront mais j'espère qu'ils comprendront que ce déficit chronique d'ambition, d'investissement dans la chose économique, cette concentration uniquement sur des services, sur ces éléments qui sont indispensables mais qu'ici sont peut-être surchargés un peu de votre surinvestissement dans ce domaine. Je crois que tout cela doit être rééquilibré au profit du dynamisme. »

Monsieur Burgniard : « *Je veux juste faire un peu d'ironie. On a eu deux scoops ce soir. Le premier, c'est que comme M. Mermet, je suppose, voudrait gagner en 2014, il a dit clairement qu'en 2012, il souhaitait la défaite de son camps. Je l'interprète comme cela, c'est quand même un scoop très intéressant. Et M. Benoist nous a fait un deuxième scoop, c'est que quand il sera élu, lui aussi en 2014, il ne tiendra pas compte des fonds frontaliers. Il va faire une gestion sans les fonds frontaliers. Je trouve que c'est très intéressant à entendre ce soir. »*

Monsieur Peugniez : « *Je pense que c'est relativement intéressant de dire qu'on ne tient pas compte des fonds genevois, sachant que, en soi, la ville de Genève et son attractivité économique génèrent un certain nombre d'investissements nécessaires pour justement accompagner l'aspiration démographique. En soi, la ville de Genève, sur l'emploi, augmente la démographie de la ville et nous oblige à faire des investissements. Donc quelque part, il y a un équilibre entre fonds genevois et les investissements nécessaires. Il n'y aurait pas les fonds genevois, il n'y aurait pas Genève, il n'y aurait pas, effectivement, tous les investissements qui sont nécessaires de ce point de vue. Pour le plan câble, je m'inscris en faux. La ville d'Annemasse a fait beaucoup d'efforts pour que le département investisse dans le très haut débit et dans le câble, non seulement durant ce mandat, mais durant les mandats précédents. Et je pense que, si la ville d'Annemasse n'avait pas été à encourager le département par de multiples projets, on n'irait pas. Je vous signale que, actuellement, la ville d'Annemasse encourage le projet du SYANE qui vise à développer un réseau très haut débit dans l'ensemble des départements. Et je ne pense pas que ce projet serait allé aussi vite, si il n'y avait pas eu préalablement un pré-projet qui était fait par les élus locaux pour développer un réseau très haut débit dans le genevois, le Chablais. Donc, nous dire que nous*

n'avons pas encouragé le câble, que nous n'avons pas encouragé le très haut débit alors que justement, il y a eu plusieurs projets qui ont été arrêtés par le département, que justement le département n'a pas été jusqu'à maintenant suffisamment dynamique, ça me paraît quand même difficile. Et que la ville justement a fait énormément d'efforts pour que ces projets redémarrent. Donc, je pense que ces projets sont en bonne voie, ils sont activés. Le SYANE a d'ailleurs désormais démarré le projet dans sa phase active. Il y a des personnes qui ont été embauchées pour cette tâche, un service qui a été créé et dans les 5, 6 prochaines années, vous en verrez les résultats tangents. Je me consacre pas mal à cette tâche et je dois reconnaître qu'on a dû quand même parfois tempêter et parfois élever le ton de la voix pour que vraiment, ce projet démarre et qu'il ne tombe pas aux oubliettes, comme nombre de projets précédemment. »

Madame Arson : *« Je n'aimerais pas être à votre place, vu les conseils qui vous sont donnés. D'un côté, on vous reproche de pas investir assez au vu de la chance que vous avez d'avoir des recettes comme les fonds frontaliers. Et de l'autre côté, on vous dit qu'il faudrait ne pas en tenir compte tout en ayant tout de même plus d'ambition pour cette ville mais en limitant la charge de personnel qui est trop importante. Je pense que la bonne solution, c'est de suivre ce qu'a dit M. Boucher et de continuer cette bonne gestion, tout en tenant compte de ces recettes, en particulier des fonds frontaliers qui nous permettent d'avoir de l'investissement important, d'avoir des grands projets. De l'ambition pour la ville, je pense qu'on n'en manque pas. Et, comme a dit M. Boucher, il va falloir savoir équilibrer la charge de personnel, qui va nous permettre de faire ces investissements et ces grands projets pour la ville.*

Monsieur le Maire : *« D'abord, je vous remercie les uns et les autres pour toutes les remarques que vous avez faites. Je remercie tous ceux qui ont su donner une touche d'humour, bienvenue à ce débat. Je vais dire aussi, comme mon ami Robert Borrel, je suis très fier d'être considéré, dans ce domaine là, comme avoir un lien de parenté politique. Je veux dire que les attaques personnelles dont, à un moment ou à un autre, sur certains blogs, nous pouvons être l'un et l'autre victimes, font un petit peu quelques fois sourire. D'ailleurs, ils ne mettent pas le débat politique à un bien très haut niveau. Je préfère le débat d'aujourd'hui à ce qu'on a pu lire par ailleurs à d'autres moments. Mais moi aussi, je me suis dit à la lecture de quelques remarques : "Tiens, Robert Borrel où est-il passé?" Alors je n'ai pas pensé que vous étiez mort, non, je sais que vous pouvez encore rendre beaucoup de services à l'agglo. Mais je me suis dit, ils ont peut-être compris que dans votre discours des vœux, vous quittiez la scène politique Annemassienne et de l'agglomération. Non, ce n'était pas ça. Quand ils se sont aperçus (je ne mets pas de noms sur le "ils", c'est général) que finalement vous restiez, vous êtes redevenu l'adversaire politique qu'il fallait bien évidemment attaquer. Et comme dans le même temps, moi j'ai été considéré, j'ai été attaqué, je me suis dit : "Tiens, Robert Borrel n'est plus attaqué, je suis attaqué, ça y est, merci, je rejoins une valeur politique de haut niveau telle qu'était Robert Borrel dans cette ville". Et puis, quand j'ai vu que finalement vous étiez à nouveau attaqué comme je l'étais, le lien de parenté est bien réel et on va, j'en suis sûr, notamment dans notre travail en commun à l'agglo, continuer à manifester ce lien de parenté politique dans l'intérêt des annemassiens. Ceci étant, je voudrais revenir aux éléments de ce débat, pour dire d'abord qu'il n'est pas question, M. Mermet, de faire de l'auto-satisfaction. Il s'agit d'avoir des données. C'est tout l'intérêt d'un DOB. C'est à partir de chiffres, de données, de se dire, qu'est-ce qu'on va pouvoir faire?, qu'est-ce qu'on a fait?, dans quelles conditions on va pouvoir répondre aux ambitions de cette ville? Et, si vous pensez que l'auto-satisfaction me permettra d'être réélu, je vous signale que la campagne électorale n'est pas encore ouverte, que je n'ai pas encore déclaré que j'étais candidat, donc pour l'instant, je me consacre au travail quotidien pour la ville d'Annemasse et son agglomération. Je voudrais revenir sur les contradictions apportées par les uns et les autres dans le débat. D'abord, quand on dit, « s'il n'y avait pas de recettes, on ferait une mauvaise gestion », oui, ou du moins, on ne ferait pas de gestion*

du tout, on subirait la gestion. Et la chance de cette ville, mais plus généralement de la Haute-Savoie et du Pays de Gex, c'est d'avoir, pour faire face à de réels besoins, des moyens financiers importants. Je vous rappelle quand même que les fonds genevois, la contribution des fonds genevois, est une contribution qui est liée à une activité économique importante. Elle correspond à 3,5% de la masse salariale des frontaliers parce que les frontaliers en question payent leur impôt sur le revenu à Genève. Mais, ils vivent en Haute-Savoie et ils vivent en particulier à Annemasse. Ils sont plus de 8.000 avec leur famille. Et donc, à Annemasse, ils ont besoin d'écoles, ils ont besoin de rues, ils ont besoin de places, ils ont besoin de culture, ils ont besoin d'animations, ils ont besoin de gardes d'enfants. Les impôts servent à cela. Cette contribution est un impôt et il est redistribué dans le cadre de la gestion de la ville. Ce n'est rien d'autre, ce n'est pas un cadeau. C'est une réalité de la situation frontalière de notre commune et des départements. Donc, nous allons continuer à gérer avec les fonds frontaliers et nous ne sommes pas les seuls d'ailleurs parce que je vous rappelle que ce n'est que 60% des ces fonds, puisque 40% sont gérés directement par le département, qui lui aussi les utilise. Certains disent, pas toujours à bon escient, mais les utilisent, y compris pour équilibrer leur budget de fonctionnement. C'est un fait que l'on peut aussi noter, ce qui n'est pas tout à fait notre cas. On a beaucoup parlé d'ambition et moi je ne rejette pas ce terme. L'équipe que j'ai l'honneur de conduire a une ambition, beaucoup d'ambition pour cette ville et ses habitants. Mais c'est ce qu'on met derrière le mot ambition qui est important. Et quand on ne situe l'ambition, que par ce qui se voit, et non pas par ce qui est, on oublie un volet important. La qualité de vie, la qualité des services, c'est aussi notre ambition. Quand j'entends qu'il faut faire des économies, on me dit qu'il faut supprimer de 15% le budget de fonctionnement. M. Vigny, j'attends et je souhaite que vous me le donniez dans l'année qui vient, ou pourquoi pas, lors du débat budgétaire à proprement dit, où vous prenez 15% d'économie sur le fonctionnement. Alors, vous allez me dire, je connais déjà la réponse puisque M. Benoist l'a donnée en partie, on va supprimer des postes. Et bien, supprimer des postes, excusez-moi, c'est peut-être là notre grande différence politique. Moi, je n'accepte pas la politique qui est menée vis-à-vis des services publics en France, aujourd'hui. Et je ne veux pas que la politique de la ville d'Annemasse, en ce qui concerne les services, ressemble à la politique qui est menée au plan national, notamment avec cette volonté de supprimer un poste de fonctionnaire sur deux. Parce que les fonctionnaires, ce sont les juges, la justice, ce sont les policiers, les enseignants, les infirmières. Ce sont donc des services aux habitants. Moi, je suis fier que la structure budgétaire dont j'ai hérité, vous voyez je garde la parenté dont j'ai hérité dans cette équipe, la structure budgétaire que nous avons, nous permette de rendre des services publics avec nos compétences, dans le cadre de nos compétences, à nos habitants. C'est peut-être ça notre différence politique. Mais voilà, je la revendique très clairement et c'est un choix que nous poursuivrons. C'est un choix simple, clair et qui n'empêche pas d'avoir une gestion rigoureuse. Il y a beaucoup de communes qui nous envieraient. Alors, vous allez me dire Thonon. J'aime beaucoup Thonon. Vous savez que je suis né à Thonon, donc je ne vais pas rejeter Thonon. Et puis, il m'arrive beaucoup de discuter avec M. Jean Denais, mon collègue, même si on ne partage pas les mêmes idées politiques, on travaille souvent dans les mêmes instances, notamment à l'ARC. Ce qui me fait sourire, c'est que Jean Denais me dit : "Je cite sans arrêt ton exemple de gestion pour contrer mon opposition." C'est assez amusant. Donc voilà, l'opposition à Annemasse cite Jean Denais pour contrer la majorité. Mais pour être plus sérieux sur ce point et pour donner un chiffre, M. Vigny, n'oubliez jamais que quand on parle de Thonon, on parle de Thonon qui n'est pas en communauté de communes ou d'agglomération et que donc le budget de Thonon, c'est le budget de la ville, plus de toute une partie de compétences, aujourd'hui, portées par Annemasse aggro. Et que donc, il faudrait réunir les deux, mais ce serait très compliqué, pour avoir une vraie comparaison chiffrée. Je ferme la parenthèse sur Thonon pour vous reconnaître une chose, et je m'en félicite, parce que j'ai beaucoup apprécié, M. Vigny, votre intervention sur la place d'Annemasse dans le franco-valdo-genevois. Je suis très heureux de cette déclaration politique claire, de la part de votre équipe dans ce domaine là. Je suis pas sûr que tous les

membres proches du parti qui est majoritaire en France aujourd'hui, partagent en Haute-Savoie la même volonté. Mais si, dans ce domaine là, nous pouvons parler de la même voix, pour dire qu'Annemasse est vraiment le pôle urbain majeur français du franco-valdo-genevois et que les ambitions de cette ville doivent être à cette hauteur, je me félicite que nous puissions le faire ensemble et affirmer cela. Alors après, on aura peut-être des divergences, mais c'est important de pouvoir situer ces éléments là. Nous le disons depuis longtemps, Robert Borrel l'a porté et je suis très heureux que vous soyez à nos côtés dans cette affirmation. Je voulais revenir rapidement sur les chiffres, pour dire qu'il y a des finances saines et qu'il y a eu des efforts de gestion rigoureux. Un seul exemple, celui qui concerne les dépenses de fonctionnement. J'ai tellement entendu, je vous ai entendu, notamment M. Benoist dans les années précédentes, dire : "faites des efforts sur le personnel, soyez plus rigoureux.". J'aurais aimé, qu'en toute objectivité, vous reconnaissiez que nous avons fait de gros efforts dans ce domaine là, sans dégrader les services à la population. Et ces efforts font que, aujourd'hui en 2010, nous avons une augmentation des charges du personnel inférieure au GVT, c'est-à-dire inférieure à l'augmentation automatique, liée à l'évolution des carrières. Reconnaissez que c'est un effort important et qu'il fallait le faire et qu'il fait partie d'une gestion rigoureuse. Reconnaissez aussi que, en termes de subvention, vous nous avez souvent attaqués dans ce domaine là aussi : "vous distribuez des subventions n'importe comment et vous regardez pas ce qu'on en fait ». Nous regardons de très près les subventions que nous attribuons, que ce Conseil Municipal attribue. Nous regardons de très près et nous vérifions leur utilisation et en fonction de cela, nous faisons des ajustements, année après année. Il n'y a pas une subvention automatique ici. Il y a une reprise de subvention, à partir de projet, à partir de vécu. Et quand on arrive, alors que l'inflation est de 1,8%, à faire sur les subventions des économies de 2,84%, reconnaissez, objectivement, que nous avons fait un effort intéressant qui va dans le sens que vous, par ailleurs, à d'autres moments, demandez. Enfin, les efforts de gestion nous permettent d'avoir, et j'ai cité tout à l'heure, à la demande de M. Vigny, toutes les séries d'investissements que nous allons faire. Alors, évidemment M. Vigny me dit : "Oui, il y a tout ça d'accord, mais il n'y a pas les trois places donc vous ne faites pas ce que vous avez dit". Attendez, vous verrez et en participant à la commission à laquelle vous êtes, vous verrez que nous continuons à travailler sur les projets des trois places et que nous essaierons de les réaliser progressivement. Mais s'il vous plaît, j'écoute les annemassiens et vous devez le faire aussi de temps en temps, terminons celle-ci, voyons comment elle fonctionne et à partir de son fonctionnement, élaborons la suite. Je crois que, à partir de ce moment-là, on jugera qu'on est extrêmement sérieux. Les efforts de gestion que nous avons faits, les moyens que nous nous sommes dégagés, notamment en capacité d'investissement, vont nous permettre de répondre à toute la liste que j'ai citée tout à l'heure, que M. Becquet a également citée. En retenant y compris, une formule que l'un d'entre vous a utilisée, moi je suis d'accord pour faire mieux et plus vite. On peut toujours faire mieux et on peut quelques fois aller plus vite. Je peux vous dire qu'en disant cela, la Direction Générale qui est derrière moi le sait, parce que nous en parlons en permanence, une des ambitions du projet Mairie, dont certains se sont gaussés sur un blog, c'est justement d'avoir une organisation plus performante et mieux adaptée aux enjeux d'aujourd'hui, d'avoir des méthodes de travail nouvelles, encore plus efficaces. Et, M. Boucher, je réponds très favorablement à votre demande, de se donner les moyens humains supplémentaires nécessaires à la réalisation de ces ambitions. Parce que, il y a un moment donné, il faut aussi savoir ce qu'on veut. On ne peut pas faire sans les hommes et les femmes, y compris en termes de compétence. C'est ce projet que nous mettons en place pour pouvoir réaliser, grâce à la gestion rigoureuse que nous avons eue, tous les investissements nécessaires et conserver un service de qualité aux annemassiens, y compris pour encore mieux faire en termes de quotidien. Et, parmi les réflexions qui avancent et qui devraient se concrétiser très vite, il y a l'idée de renforcer cette gestion du quotidien qui aujourd'hui se fait bien, les services travaillent bien. Mais où, par rapport au développement de la ville, il y a peut-être des méthodes et des moyens à mettre en place pour faire face aux enjeux. Je crois qu'on se donne des moyens importants financiers grâce à une gestion

rigoureuse. On a des ambitions, beaucoup d'ambitions pour cette ville et on les réalise au rythme qui nous semble le meilleur et tout cela pour 2011, sans aucune augmentation des impôts. Et, c'est sur cette base là, que je vous propose que nous préparions le budget. »

2| **Garantie d'emprunt à la société Haute-Savoie Habitat pour l'acquisition de 22 logements (18 PLUS et 4 PLAI) – Programme « route de Bonneville »**

Rapporteur : Monsieur Becquet

Par courrier du 14 Janvier 2011, la société Haute- Savoie HABITAT sollicite la Ville d'Annemasse pour la garantie d'un prêt P.L.U.S. (prêt locatif à usage social), et d'un prêt P.L.A.I. (prêt locatif aidé d'insertion), à hauteur de 100% qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 2 311 730 €.

Ces prêts sont destinés à la construction de 22 logements (18 PLUS et 4 PLAI) situés à Annemasse, programme « route de Bonneville ».

Les caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

Type de Prêt	PLUS		PLAI	
	Construction	Foncier	Construction	Foncier
Montant	1 435 250,00 €	598 090,00 €	194 800,00 €	83 590,00 €
Total	2 033 340,00 €		278 390,00 €	
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Échéances	Annuelles			
Préfinancement	3 à 24 mois			
Taux annuel de progressivité	0,00%			
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%			
Garantie Sollicitée				
100 % ville	1 435 250,00 €	598 090,00 €	194 800,00 €	83 590,00 €
Total Prêts	2 033 340,00 €		278 390,00 €	
Total Ville	2 311 730,00 €			

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCORDE la garantie de ces emprunts pour un montant de 2 311 730,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la ville d'Annemasse tout document s'y référant.

Ressources Humaines

3| Contrat de travail de la responsable de la production végétale et des décorations florales – Melle Béatrice HOFFMANN

Rapporteur : Madame Cuny

Dans le cadre d'une démarche environnementale axée sur le principe du développement durable et sous l'autorité du contrôleur de travaux chargé de la production, du fleurissement et de l'évènementiel, le responsable de la production végétale et des décorations florales est chargé de :

- valoriser la production florale en diversifiant l'offre existante et en répondant au mieux aux attentes de la collectivité,
- développer une organisation pragmatique.

En application de l'article 3 – 1er alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Annemasse d'assurer le bon fonctionnement du service de la production végétale et des décorations florales,

Considérant que, lors du recrutement, organisé le 10 décembre 2010, la Ville d'Annemasse a retenu la candidature d'une personne statutaire qui n'a pas accepté la proposition de la Ville,

Considérant que la Ville d'Annemasse est dans l'impossibilité de pourvoir immédiatement l'emploi de responsable de la production végétale et des décorations florales par la nomination d'un agent titulaire ou stagiaire,

Considérant l'intérêt présenté par la candidature de Mademoiselle HOFFMANN Béatrice,

Madame Cuny : « Je voudrais profiter aussi de cette tribune pour saluer les réalisations, les belles réalisations pour chaque Conseil Municipal. »

Monsieur Vigny : « Je n'ai pas bien compris ce qu'elle faisait, avec tout ce développement. Expliquez-moi. »

Monsieur le Maire : « Vous n'avez pas bien compris ce qu'elle faisait. Moi, je pense que c'était suffisamment clair, mais peut-être que Mme Cuny peut préciser ou M. Pachtod puisque c'est dans son service. »

Madame Cuny : « Cette personne est tout simplement responsable de la production florale. Vous savez que nous produisons quasiment toutes nos plantes et donc cette personne est responsable de la production florale. »

Monsieur Pachtod : « Elle travaille avec d'autres employés mais elle est responsable. C'est elle qui choisit les semences, qui dirige le travail. »

Monsieur le Maire : « Je vous invite, M. Vigny, mais vous l'avez peut-être fait d'ailleurs, à venir visiter les serres. M. Vigny, il y a des journées portes ouvertes, mais peut-être que vous ne venez pas. »

Monsieur Vigny : « Il y a une chose qui me ferait très plaisir, c'est de visiter ma mairie, puisqu'on ne la connaît pas. Au bout de trois ans ce serait bien. »

Monsieur le Maire : « Écoutez, vous savez bien que vous avez les portes de la mairie ouvertes. Mais si vous voulez qu'on vous accompagne, on pourra même peut-être chercher un tapis rouge, mais on vous trouvera le moyen de visiter la mairie et les serres municipales, pour que vous voyez quel est le travail effectué par Melle Hoffmann et par les autres employés. »

Monsieur Pacthod : « On l'avait invité pour la cuisine et il était venu avec intérêt. »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est vrai. »

Monsieur Vigny : « J'étais venu avec intérêt sur la cuisine effectivement. Je vous l'ai dit, c'est absolument remarquable en termes de qualité, je vous l'ai dit. Je dis les choses, je suis moins démagogue que certains propos qu'on a entendu aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « Ecoutez M. Vigny, on va considérer qu'on en reste aux invitations. Et dans les invitations, on fait ça dans le respect et la bonne humeur. Donc, vous êtes bien sûr invités à visiter les serres municipales et la mairie. M. Pacthod se chargeant de vous accompagner pour les serres municipales. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail afférent à ce recrutement, sur le grade d'agent de maîtrise, 1er échelon, indice brut 299, pour une durée d'un an, à compter du 24 février 2011.

4| Contrat de travail du référent Programme de Réussite Éducative – Mme Safia SEKARNA

Rapporteur : Madame Cuny

Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 18 ans repérés en difficulté, sur la Zone Urbaine Sensible de la ville et au sein des établissements scolaires (collège, lycées).

Sous la responsabilité de la coordinatrice du programme, le référent assure la mise en oeuvre et le suivi des parcours individuels des enfants et adolescents pris en charge dans le cadre du programme de réussite éducative.

Considérant l'obligation pour la Ville d'Annemasse d'assurer le bon déroulement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

Considérant que les fonctions de référent du parcours de réussite éducative exigent une formation et une expérience dans les domaines de l'éducation, de l'accompagnement social ou de la conduite de projet en direction de publics en difficulté,

Considérant que, pour les fonctions de référent du parcours de réussite éducative, il n'existe aucun cadre d'emplois de fonctionnaires correspondant,

Considérant l'intérêt présenté par la candidature de Madame SEKARNA Safia,

En application de l'article 3 – 4ème alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Monsieur le Maire : « Ce que je voulais dire aussi, par rapport à cette candidature, c'est que c'est une personne qui travaille déjà chez nous, à temps partiel, sur les études surveillées au Coup de Pouce CLE. C'est quelqu'un qu'on connaît déjà sur la ville. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit de la mise en place dans le cadre du PRE, d'un travail lié avec les enfants, notamment les établissements primaires, mais aussi, le collège. C'est quelque chose que nous avons adopté lors d'un précédent conseil. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE la Ville d'Annemasse à procéder au recrutement de Madame SEKARNA Safia – à 60% de la durée légale hebdomadaire de travail – à compter du 21 février 2011 et jusqu'au 31 décembre 2011 inclus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail afférent à ce recrutement.

La dépense en résultant sera inscrite au budget.

5| Renouvellement du contrat de travail du chef de projet FISAC – M. Rémi FOURNIER

Rapporteur : Madame Cuny

Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un fonds géré par l'État. Il est destiné à soutenir financièrement, par subventions, des opérations menées par des communes ou des EPCI, visant à fortifier le tissu commercial, artisanal et de services dans les centre-ville, centre-bourg et centre-village, notamment en préservant et développant un tissu d'entreprises de proximité. Ces opérations sont en général menées en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et les associations de commerçants et d'artisans concernées. Elles se déclinent en un programme d'actions, qui doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention déposé auprès de l'État, et dont la réalisation s'échelonne sur trois tranches (allant de 1 à 3 ans chacune).

Le FISAC constitue donc un outil pertinent pour mettre en œuvre un des objectifs majeurs du SCOT et de la Charte de développement commercial de l'agglomération annemassienne, à savoir le renforcement des centres-villes, centres-bourgs et centres-villages sur le plan économique. C'est

pourquoi une démarche a été engagée sur le territoire afin de mettre en place une opération FISAC s'articulant autour d'un programme FISAC « transversal », qui regroupe des actions de portée intercommunale, et de plusieurs programmes FISAC communaux, dont celui de la Ville d'Annemasse qui a débuté en 2007 et pour lequel elle bénéficie d'une subvention de l'État.

Un poste de chef de projet FISAC a été créé avec pour mission de mettre en œuvre, animer et coordonner les deux programmes et d'en assurer le suivi administratif et financier.

Considérant l'impossibilité de définir précisément la durée exacte de cette mission,

Considérant que la mise en œuvre, l'animation et la coordination du FISAC nécessitent un profil spécifique en termes d'expérience professionnelle dans le cadre d'un FISAC ou d'une démarche projet,

Considérant la qualité du travail fourni par Monsieur FOURNIER Rémi,

En application de l'article 3 – 5^{ème} alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Et dans le respect de la durée de trois ans maximum renouvelable expressément,

Monsieur le Maire : « La deuxième étape du FISAC va être en cours d'élaboration. Il va être présenté au Conseil Municipal, il a d'ailleurs déjà été présenté en commission. Ça sera sans doute le prochain conseil qui abordera ce sujet. J'ajoute que M. Fournier travaille en collaboration étroite avec le FISAC Intercommunal où il y a également un chargé de mission. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de prolonger le contrat de travail de Monsieur FOURNIER Rémi pour une durée d'un an à compter du 26 mars 2011, éventuellement reconductible par période d'une année dans la limite de trois ans renouvelable une fois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant portant renouvellement du contrat de Monsieur FOURNIER Rémi.

POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE

Urbanisme et Travaux

- 6| **Aménagement de l'impasse du 8 mai 1945 et de l'impasse des Rocailles – approbation de la convention de groupement de commande entre la ville d'Annemasse et le SYANE**

Rapporteur : Monsieur Pachtod

La Ville d'Annemasse souhaite entreprendre en 2011 l'aménagement de l'impasse du 8 Mai 1945 et de celle des Rocailles dans l'objectif d'accompagner la construction d'une promotion immobilière.

Le projet d'aménagement routier comprend le requalibrage du gabarit de la chaussée, la prise en compte des accès de la future opération d'urbanisation, la création d'une aire de retournement à l'intersection des deux impasses, un cheminement piéton sûr et continu réalisé en trottoir.

Le programme de travaux, intègre également l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, du réseau de communications France Télécom, la création d'une infrastructure de communications électroniques, la réhabilitation et la modernisation de l'éclairage public.

Ces travaux relèvent respectivement de la compétence :

- de la Ville d'Annemasse pour les travaux de voirie et de superstructure éclairage public ;
- du SYANE (ex SELEQ 74) pour les travaux réseaux secs électricité, communications électroniques, et pour le rétablissement de l'éclairage public.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la création d'un groupement de commandes entre la Ville d'Annemasse et le SYANE, tel que défini par l'article 8 du Code des Marchés Publics :

Le groupement de commande aura pour mission de procéder à l'organisation des mises en concurrence des marchés relatifs à cette opération, marchés dont la désignation doit être commune aux deux Maîtres d'Ouvrages.

L'allotissement du marché de travaux sera le suivant :

- Lot n° 1 – « Terrassement – Fouilles en tranchée – Canalisations – Aménagements et revêtements de surface » avec des prestations propres à chacun des maîtres d'ouvrage :

Lot 1a : prestations sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Annemasse

Lot 1b : prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE

- Lot n° 2 – « Génie Électrique et superstructure éclairage public » avec des prestations propres à chacun des maîtres d'ouvrage :

Lot 2a : prestations sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Annemasse

Lot 2b : prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE

L'estimation des travaux est de :

Travaux Ville d'Annemasse : 126 000 €TTC + participation aux travaux du Syane ci-dessous)

Travaux SYANE : 80 000 €TTC (dont 46 000 €TTC pris en charge par la Ville d'Annemasse)

La convention constitutive de groupement de commande définit les modalités de fonctionnement du groupement de commande :

La Ville d'Annemasse sera coordonnateur du groupement.

Une commission d'appel d'offres spécifique sera créée pour le choix des entreprises. Elle sera composée d'un membre ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

Pour la Ville d'Annemasse, il convient d'élire le représentant et son suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commande pour le lancement de la consultation et la passation des marchés à intervenir,

ÉLIT Monsieur André BECQUET, représentant de la commission d'appel d'offres du groupement et Monsieur Jean-Michel JOULAUD, son suppléant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Les dépenses sont prévues au budget de la Ville compte 2315 822.

7| Enfouissement des lignes haute tension au Vernand :

Rapporteur : Monsieur Boucher

x approbation d'une convention de passage des lignes souterraines

La ville a signé une convention de partenariat avec RTE le 15 juin 2010 pour l'enfouissement des lignes haute tension 63 KV aux abords de l'avenue de l'Europe, du Casino et du quartier du Vernand. Ce projet a pour objet d'améliorer l'environnement d'une entrée de ville importante. En outre, ces travaux seront l'occasion de renforcer la sécurité de l'alimentation électrique principale de la ville et de son agglomération puisque ces travaux seront menés en même temps que la reprise du poste de transformation du Vernand.

Un travail technique important a été réalisé notamment sur le tracé de mise en souterrain des lignes. Dans sa première section, les lignes seront enterrées dans le terrain donné à bail à construction à la SCI de l'Arve conclu le 13 janvier 1990 pour une durée de soixante ans. Etant donné cette situation juridique, il convient de conclure une convention tripartite entre RTE-EDF Transport, la SCI de l'Arve, emphytéote et la ville d'Annemasse propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 4789.

Vu le projet d'enfouissement des lignes haute tension au Vernand,

Considérant le projet de convention tripartite en vue de permettre l'établissement et l'exploitation des lignes électriques sur la parcelle cadastrée section A n° 4789,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la convention tripartite portant sur l'enfouissement des lignes électriques haute tension sur la parcelle cadastrée section A n° 4789 et faisant l'objet d'un bail à construction entre la ville d'Annemasse et la SCI de l'Arve,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes s'y rapportant.

x acquisition d'un terrain - avenue de l'Europe

Le projet d'enfouissement des lignes haute-tension du Vernand sur la section aérienne entre les poteaux proches du franchissement de l'Arve et le poste de transformation du Vernand vise les objectifs suivants :

- renforcer la sécurité de l'alimentation principale de la ville et de son agglomération,
- améliorer l'environnement,
- favoriser le projet global dénommé « banlieue 89 » qui prévoit notamment l'aménagement d'un parc sur le « talus » du Vernand surplombant l'avenue de l'Europe.

Ce projet nécessite l'acquisition préalable des terrains situés sur le tracé futur de la ligne.

Des négociations ont donc été engagées avec les propriétaires concernés.

Une proposition d'acquisition au prix de 6 euros/m² a été soumise aux Consorts ANTHONIOZ pour un terrain d'environ 45 m² à prélever sur leur parcelle cadastrée section A sous le n° 3604, soit 270 € environ. Les propriétaires ont accepté cette offre.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Monsieur le Maire : « Nous aurons l'occasion de représenter le dossier complet, il y aura une nouvelle présentation à la population de manière à expliquer ces travaux qui sont importants et qui au total, de mémoire, doivent se situer à environ 3.000.000 € dont 1.200.000 € pour la ville. En essayant d'obtenir un certain nombre de subventions et de participations qui viendraient en déduction. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir. »

ACCEPTE d'acquérir un terrain d'environ 45 m² à prélever de la parcelle cadastrée section A sous les n° 3604 moyennant le prix de 6 €/m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la transaction foncière.

ACCEPTE de dire que le montant de l'acquisition ainsi que l'ensemble des frais à la charge de la commune d'Annemasse seront imputés au budget 2011.

8| Étoile Annemasse/Genève – Couronne Étoile : fin de portage foncier d'un appartement – 10 rue du Dr Favre

Rapporteur : Monsieur Boucher

La Ville d'Annemasse a chargé l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74) de

réaliser les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement du quartier de la gare dans le cadre de l'opération Étoile Annemasse Genève. Chaque acquisition fait l'objet d'une convention pour portage foncier déterminant les modalités d'intervention : durée du portage, mode de remboursement, frais de portage, etc.

C'est ainsi que par acte en date du 25 avril 2005, l'EPF74 a acquis les biens de M. PIQUET et Madame BOUCARD dans la copropriété située 10 rue du Dr Favre à Annemasse, cadastrée section A sous le n° 23, et plus précisément un appartement de type IV (lot n° 15), une cave (lot n° 5) et un garage double (lot n° 18), moyennant le prix de 198.000 €, augmenté des frais d'agence et de notaire.

Par délibération en date du 12 juillet 2005, le Conseil municipal a approuvé les modalités d'intervention de l'EPF74 pour l'acquisition des biens de M. PIQUET et Madame BOUCARD soit un remboursement du capital par annuités constantes sur 6 années, soit jusqu'au 25 avril 2011. Le prix d'acquisition s'élève à 200.799,54 €.

Vu la convention pour portage foncier entre la commune d'Annemasse et l'EPF74 fixant les modalités de portage et de restitution du bien,

Vu la fin de portage arrivant à terme le 25 avril 2011,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Michel qui s'abstient,

ACCEPTE de décider d'acquérir à l'EPF74 un appartement (lot n° 15), une cave (lot n° 5) et un garage double (lot n° 18) dans l'immeuble situé 10 rue du Dr Favre à Annemasse, cadastré section A sous le n° 23, moyennant le prix de 200.799,54 €. La commune d'Annemasse s'étant déjà acquittée du règlement de la somme de 167.332,95 €, le remboursement du solde de l'investissement réalisé se monte à 33.466,59 €.

ACCEPTE de s'engager à rembourser les frais annexes et les frais de portage restant à courir tels que fixés dans la convention de portage foncier, diminués le cas échéant des subventions et loyers perçus pendant le durée de portage.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente.

POLE SERVICES AUX HABITANTS

Affaires Scolaires et Sportives

- 9| **Changement de dénomination de l'association scolaire « OCCE 74 Coop scolaire école maternelle publique du Centre »**

Rapporteur : Madame Fil

Par délibération du 8 décembre 2010, le Conseil Municipal a attribué une subvention relative à la prise en charge des projets pédagogiques 2010 à l' « OCCE 74 Coop scolaire école maternelle publique du Centre », d'un montant de 1 960 €.

Depuis cette date, l'association a modifié son nom. Il s'agit désormais de l'association « Clin d'œil ».

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de rapporter la délibération pour octroyer cette même subvention à l'association de cette Coop ayant comme nouvelle dénomination « Clin d'œil ».

La dépense en résultant, soit 1 960 € a été rattachée au BP 2011 – compte 6574/255.

POLE RAYONNEMENT DE LA VILLE

Affaires Culturelles

10| **Convention entre la ville et l'ODAC (Office Départementale d'Animation Culturelle) – Festival du Livre Jeunesse – action « Les Chemins de la Culture »**

Rapporteur : Madame Derôme

L'ODAC (Office Départemental d'Animation Culturelle), dans le cadre de sa politique culturelle en direction des collégiens, propose un dispositif spécifique : « Les Chemins de la Culture ».

La bibliothèque d'Annemasse organise dans le cadre du Festival du Livre Jeunesse, un prix littéraire et des rencontres d'auteurs à destination entre autre des collégiens. Pour l'année scolaire 2010/2011, 36 classes de collège sont concernées.

En contrepartie de l'organisation de ces rencontres, la bibliothèque d'Annemasse recevra une somme de 4.680 € qui lui permettra de rémunérer les auteurs dans les règles.

A cet effet, l'ODAC nous propose de signer une convention régissant ce dispositif.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de prendre connaissance de ce dispositif et de l'approuver,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

11| Délégation de Service Public de Château-Rouge – décision de principe

Rapporteur : Madame Derôme

Le Centre Culturel de Château-Rouge a été construit en 1980. D'abord salle des fêtes polyvalente, c'est aujourd'hui un équipement phare de la commune d'Annemasse et qui contribue à son rayonnement.

Il comprend aujourd'hui :

- une salle de spectacles modulable de 1.200 places avec ses annexes techniques ;
- une salle de concert (500 places) ;
- une salle de répétition (115 places) ;
- 4 studios de répétition ;
- un espace café-concert ;
- des bureaux et des places de stationnements.

Le Centre Culturel de Château-Rouge développe aujourd'hui pour le compte de la Ville les activités de création, de diffusion culturelle et d'accompagnement en matière de spectacles vivants et de musiques actuelles. Il mêle pour ainsi dire en un lieu unique et de façon originale un « théâtre de Ville » et une « scène de musiques actuelles ».

Le Centre Culturel de Château-Rouge est actuellement géré par un gestionnaire dans le cadre d'une délégation de service public, décidée par délibération du Conseil municipal en date du 30 novembre 2006 et entrée en vigueur le 1er janvier 2007.

La convention d'affermage arrivant à échéance le 31 décembre 2011, la Ville souhaite maintenir et développer sur son territoire un service culturel.

Il est proposé aujourd'hui de recourir à nouveau à la formule d'un contrat d'affermage pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 déc. 2014.

A ce titre, la Commission Consultative des Services Publics locaux, réunie le 11 février 2011, a émis un avis favorable à un renouvellement de cette formule permettant de :

- garantir une continuité du service public ainsi que la qualité et le niveau des prestations
- responsabiliser un exploitant unique sur la totalité du lieu;
- clarifier les relations entre la Ville, propriétaire des lieux, et le délégataire, responsable de l'exploitation.

Une consultation en vue du choix d'un délégataire pourra être lancée dans le respect des procédures imposées par la Loi du 29 janvier 1993 (dite Loi Sapin) et introduites dans les articles L.1411-1 à L. 1411-4 du Code général des Collectivités territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des services publics locaux du 11 février 2011,

Monsieur le Maire : « Il s'agit de renouveler une délégation de service public pour Château-Rouge, c'est pour trois ans, la politique culturelle de diffusion, de création qui est menée dans ce centre, sous la responsabilité de ceux qui auront la délégation. »

Madame Nasr : « Je pense aussi que la culture intéresse les habitants, pas seulement la propreté. On est tous d'accord pour dire que le sujet de Château-Rouge en termes de culture, de création de

lien social, de rayonnement est central pour la ville d'Annemasse, mais pas seulement. C'est aussi central, me semble-t-il, pour l'agglomération. Il est difficile de mener le débat pour la reconduction de la DSP, sans quand même poser, au préalable, la question essentielle qui est : la ville d'Annemasse doit-elle supporter, à elle seule, l'exploitation de Château-Rouge, alors même que le lieu répond aux besoins des habitants de l'agglomération, et pas seulement des annemassiens. On l'a vu dans les chiffres de la fréquentation, son rayonnement va au-delà de l'agglomération. Il me semble, Monsieur le Maire, qu'on partage la conviction de poursuivre le développement de Château-Rouge et d'accroître son rôle de leader en matière de spectacle culturel dans notre région mais aussi en direction de la Suisse voisine. Tout ceci nous amène à envisager une réflexion de fond sur le rôle que doit tenir Château-Rouge dans le développement culturel, ciment du rayonnement de notre ville, mais aussi de l'agglomération. Avons-nous intérêt ou pas, à garder Château-Rouge à Annemasse ou à le transférer à l'agglomération, d'une part ? Et d'autre part, n'est-ce pas aussi important pour le développement de l'agglomération, de définir sa politique culturelle ? En fait, ceci nous amène, M. Borrel je me tourne vers vous, à poser le problème d'une compétence culturelle élargie à l'agglomération. C'est un sujet qui a déjà été débattu ici au sujet du sport. Mais je le pose maintenant, au sujet de la culture. A l'occasion de Château-Rouge, il me semble que c'est le moment. A la création de l'agglomération, j'imagine que vous aviez d'autres priorités, mais puisque maintenant on en est à voir pour la reconduction de la DSP avec Château-Rouge, ça me semble le bon moment de mener un débat à ce sujet. C'est pour ça qu'on se dit qu'avant de voter la reconduction de la DSP, il faudrait d'abord mener cette réflexion de fond. »

Monsieur Benoist : « Sur la forme juridique qui est retenue de la Délégation au Service Public, pas de difficultés. A mes yeux, il n'y a pas de difficultés. Cet avis n'est peut-être pas forcément partagé par tous, sur la reconduction de la Délégation du Service Public. Il ne devrait pas y avoir non plus beaucoup de difficultés. Je me posais la question de savoir pourquoi, mais ça a déjà été évoqué en un autre lieu, mais pourquoi la durée de ces délégations varie dans le temps ? On peut observer que ça se raccourcit. Est-ce qu'il y a une raison pour ça ? Est-ce que c'est l'échéance de 2014 ? Je ne crois pas que ce soit l'échéance de 2014 qui soit ici déterminante. Il y a peut-être une autre raison technique ? Vous allez peut-être nous l'exposer ? Le point qui était quand même soulevé par mon collègue de l'opposition, est un point important. Mais peut-être devra-t-il être revu plus tard puisque aujourd'hui on arrive à échéance d'une délégation et il s'agit bien évidemment de la renouveler. Les appels d'offres suivront, enfin je ne pense pas qu'il n'y en ait beaucoup, c'est assez improbable. Je crois qu'il y aura probablement qu'un candidat, mais c'est du formalisme qui est bien nécessaire. La loi Sapin a apporté, de ce point de vue, une clarification tout à fait utile à la vie politique et à la vie municipale. Je vais bien évidemment voter en faveur de ce texte, mais je voulais quand même, m'arrêter sur ces deux questions. D'abord pour la durée de ces délégations, je comprends pas pourquoi ça change dans le temps. Je crois que personne ne peut apporter de réponse peut-être satisfaisante. Et puis deuxième point, mon collègue à parfaitement raison, c'est à replacer quand même dans un débat beaucoup plus large, pour savoir qui doit faire quoi dans cette agglomération et comment partager les charges. »

Monsieur Borrel : « Monsieur le Maire, je vous laisserai le soin de répondre à Monsieur Benoist sur des problèmes juridiques et qui touchent très directement la gestion municipale. Je vais répondre à Madame Nasr sur son interpellation à l'agglomération, puisqu'elle m'a nommé questionné. Ça fait la deuxième fois ce soir, chers collègues, que nous voilà d'accord. Dans cette semaine de la Saint-Valentin, ça me touche énormément. Je trouve que vous avez bien fait de poser le problème de cette façon là et je vais essayer de vous expliquer pourquoi, je le souhaiterais personnellement, mais pourquoi ce n'est pas possible. L'agglomération repose sur un pacte communautaire, un accord passé entre les douze maires et qui a conditionné leurs signatures et leur acceptation. Tout à l'heure, M. Mermet disait que dans ce type d'accord, on était toujours un peu à minima. Pas tout à fait, mais

enfin il y a quand même un risque. Et c'est vrai que le coût, ce que coûte Château-Rouge, a un peu refroidi les négociateurs au moment où ils s'étaient fixés de savoir si ça passerait à l'agglomération, si ça ne passerait pas. D'autre part, le Maire d'Annemasse que j'avais cessé d'être et que, était depuis peu Christian Dupessey, ne souhaitait pas trop que la politique culturelle puisse éventuellement, en passant sous une autorité plus dispersée, ne pas garder le caractère éminemment pointu, novateur, lié à des mises en résidence de troupes, la création des musiques vivantes, à tout ce côté extrêmement dynamique, qui depuis Jean Cambefort et jusqu'à aujourd'hui, Annie Derôme, marque très clairement le destin de Château-Rouge. C'est un lieu exceptionnel. J'entendais tout à l'heure M. Vigny dire à Éric Minchella, que la ville de Thonon disposait d'un lieu de culture que la ville d'Annemasse avait refusé. Je voudrais vous faire remarquer que ceux qui l'ont refusé étaient vos amis, pas les miens, enfin pas les miens, je n'ai pas d'ennemis. Je veux dire que c'était politiquement, les vôtres, qui l'ont refusé. M. Vigny, vous aviez une participation politique, je ne veux pas vous vieillir abusivement, ni vous donner mon âge, mais vous étiez quand même en activité en ce temps-là, avec mon prédécesseur. C'est à ce moment-là que le cadeau de l'État, parce que c'était un cadeau, proposé à la Haute-Savoie a été refusé par les annemassiens et accepté par les thononnais. Je trouve que c'est toujours dommage de refuser un beau cadeau. La Maison des Arts et Loisirs de Thonon, vers laquelle nous allions quand nous étions tous plus jeunes, était le grand lieu de diffusion culturelle un peu élevé de notre périmètre. Je dirais que ça n'a pas coûté cher au thononnais, c'était une maison de diffusion nationale et ça a été donné. Les annemassiens ont eu tort de la refuser. Et vous avez raison, mais je rappelle qui c'était, parce que c'est important de dire qui c'était. Il ne faut pas simplement dire que nous l'avons refusé. Qui l'a refusé? On cherchera dans le passé. Il n'empêche que, quand on n'a pas eu cette maison octroyée par l'État, on a construit la culture annemassienne. Je voudrais dire ici, parce que j'ai cité Jean Cambefort, il est entré en politique parce qu'il a été président pendant six ans de la MJC du Centre. Et il avait commencé à faire de cette MJC du Centre, un lieu culturel et pas seulement, un lieu d'éducation populaire, mais un lieu de diffusion culturelle. Et après, cette MJC du Centre qui est sortie comme une espèce d'enfant, la deuxième association qui a fait monter Château-Rouge en puissance. Et, on peut dire qu'à Annemasse, à la différence de Thonon, la qualité culturelle est partie du terrain. Elle est partie des gens, il ne s'agissait pas des élus, il s'agissait d'associatifs qui portaient fortement cette volonté culturelle devant la population. Ces associatifs là, je crois qu'ils ont fait la richesse de la ville d'Annemasse. Regardez aujourd'hui ce qu'il se passe, avec tout ce qu'on voit encore de beau à la Maison des Arts et Loisirs de Thonon, la qualité annuelle ne vaut plus celle de Château-Rouge à Annemasse. Ce n'est pas une injure faite à notre collègue Denais, qu'on estime. Mais c'est vrai que, Annemasse a cette particularité de reposer sur un terreau, et c'est là que pousse les plantes. Donc, je crois qu'il faut se réjouir que, Annemasse ait monté cet outil qu'est Château-Rouge. Et, je crois que nous avons un peu peur, que s'il passait à l'agglomération, que ça retombe au niveau de spectacles qui, pour être respectable, ne sont pas aussi prestigieux ni aussi éducatifs. Alors maintenant, vous avez raison Mme Nasr, je crois que la question se pose, que Bernard Couty pose inlassablement la question du sport. Vous, vous posez la question de la culture. L'agglomération a aujourd'hui des vocations complètes, et puis des vocations incomplètes, voir même dans certains cas assez mesquines, assez petites. C'est le cas de la vocation culturelle. C'est le cas, un peu moins, de la vocation sportive. Il y a des quantités d'autres vocations que l'on pourrait passer à l'agglomération. Ce qui a motivé l'article de votre groupe sur la passivité de l'agglomération, c'est une réflexion de notre collègue Mathelier, Maire d'Ambilly, qui a dit, il y a quelques temps, « l'agglomération manque d'ambition ». Il s'est d'ailleurs récusé après en disant "le journaliste m'a un peu trahi, je voulais dire qu'ayant réclamé à plusieurs reprises que l'agglomération prenne la vocation petite enfance, je me suis fait retoquer". Oui, c'est ça l'agglomération. L'agglomération, c'est pas un président qui fait la pluie et le beau temps et qui dit, on va ouvrir, on va fermer tel domaine. C'est un collectif de douze communes représentées au bureau où se prennent les décisions par deux élus par commune. C'est totalement égalitaire au plan du respect de chaque commune. Ce n'est pas du tout égalitaire par rapport au

nombre d'habitants de chaque lieu puisque la plus petite commune a le même nombre de délégués que la plus grosse. C'est ce que nous avons voulu. Mais du même coup, ça a un certain pouvoir de veto. Quand Guillaume Mathelier a dit : "moi, je voudrais bien la vocation petite enfance" deux ou trois maires, que je me permettrais pas de nommer, ont dit avec force qu'il n'en était pas question. Si aujourd'hui c'est la question que vous vous posez, je la transpose devant l'agglo, je peux déjà vous dire la réponse. Transférer Château-Rouge à l'agglo, je crois qu'il n'en est pas question. Et pourtant, ça voudrait dire qu'on fait jouer la CLECT, la Commission Locale des Équilibres financiers, qui ferait que la ville d'Annemasse continuerait à payer ce qu'elle paye aujourd'hui. C'est-à-dire que l'agglo ne payerait que ce qui dépasse, pour ainsi dire, ce qu'on ferait en plus. Tout service transféré à l'agglo continue à coûter à la commune d'origine. Donc, je comprends pourquoi le Maire ne demandera peut-être pas ce transfert. Sachez aussi qu'à l'intérieur de l'agglo, il n'y a pas une volonté, aujourd'hui, pour augmenter le nombre de compétences. Au contraire même, puisque il a été décidé, dans le pacte communautaire, que jusqu'à la fin du mandat, il n'y aurait pas de changement de compétences. En fait, on a fait une petite entorse avec la volonté collective, qui a été de prendre la vocation des terrains de semi-sédentaires et des populations très lourdement défavorisées. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de dire que notre collègue Maurice Simon de Gaillard, nous avait mené plus loin encore, parce que, de temps en temps, il y a comme ça des poussés, et c'était l'affaire des Roms qui a servi un peu de détonateur social. Certains élus s'émeuvent en disant qu'il faut avancer. Sur le sport ou sur la culture, malgré la demande de certains acteurs, il n'y a pas aujourd'hui une poussée telle, que l'agglo soit prête à évoluer. Mais dans l'avenir, la réforme territoriale va arriver. Vous avez bien vu que les législateurs, que les majorités soient de gauche ou de droite, ça n'a jamais varié. La tendance dominante, c'est de donner le poids aux intercommunalités par rapport aux communes. On peut le déplorer, on peut l'aimer mais c'est comme ça. Sous Sarkozy comme sous Mitterrand, on dit la même chose. Donc, il y aura sans aucun doute un glissement de certaines compétences, et peut-être de la compétence culturelle vers l'agglo. Aujourd'hui, je dois vous dire en toute honnêteté, que je ne vois pas le déclencheur. Il y a des demandes, il n'y a pas, sans aucun doute, de volonté collective sur ce sujet. »

Monsieur le Maire : *« J'ajouterais à cette explication qui reprend bien tous les éléments que vit l'agglo, si en 2007, la culture n'est pas passée dans son ensemble à l'agglo, c'est les raisons que vient de donner le Président, mais parmi ces raisons, il y a vraiment le coût. Je crois et c'est normal, on ne peut avoir cet investissement voulu, choix commun, unanime, que si, ça participe d'un projet culturel et d'une vie culturelle existante. A l'agglo, il y a des communes dont des habitants viennent à Château-Rouge, mais qui en matière de culture ressentaient d'un seul coup, quand on leur dit, c'est une aide qui tourne aux alentours d'entre 1.500.000 et 2.000.000 €, ça fait peur. Ça fait peur. Et pour que ça ne fasse pas peur, il faut que ça corresponde à un projet culturel. D'ailleurs, avoir un projet culturel et faire que l'agglo puisse travailler dans la culture, ça n'a pas été toujours facile. Nous avons transféré à l'agglo deux compétences culturelles en particulier, l'École des Beaux Arts, que nous avons créée avec Gaillard. Il a fallu tout un temps, toute une période pour que l'agglo et l'École des Beaux Arts trouvent le bon fonctionnement. Aujourd'hui ça fonctionne bien, ça se développe, mais ce n'était pas évident, pas naturel. Il n'y avait pas cette culture, au sens de la manière de faire, à l'agglo pour gérer ce type d'infrastructure. L'autre élément, c'est de transférer le fonctionnement de ciné actuel. Alors, le cinéma c'est un peu plus facile. Mais aujourd'hui, seul le fonctionnement est transféré à l'agglo. Et quand on parle de transférer, y compris l'investissement, c'est-à-dire la compétence globale, même si c'est porté de manière très positive actuellement par la Vice Présidente en charge de la culture au bureau communautaire, cela fait encore débat. Et là, on ne parle que du transfert de quelque chose qui est déjà sous la responsabilité de l'agglo. Ce n'est pas aussi simple que ça, même si sur le fond, je partage votre souci, et je crois, comme pour le sport, qu'il y a aujourd'hui une évolution naturelle qui doit aller vers des compétences plus importantes données à l'agglo. Mais, n'allons pas trop vite,*

construisons demain. Et c'est sans doute dans le mandat futur, que l'on pourra aller plus loin en termes de transfert de compétences. D'abord, comme l'a dit Robert Borrel, si on le faisait tout de suite ça ne ferait pas d'économies pour la ville. Mais en attendant, donnons nous les moyens de poursuivre le travail de Château-Rouge par cette délégation, qui est sur trois ans. La variation ça se passe entre trois et cinq. Et là, c'est tout simplement par respect démocratique, c'est-à-dire qu'on va jusqu'à fin 2014. Il y aura une nouvelle équipe municipale. Il est logique que, puisqu'on parle de politique culturelle, qu'il y ait la possibilité pour le nouveau conseil de pouvoir rediscuter pour l'année qui suivra son élection, de la délégation de service public. C'est uniquement ce souci du respect démocratique de la vie. Alors, on verra qui c'est, on verra qui sera candidat. Mais c'est tout simplement le respect des deux fois trois ans du mandat municipal, qui nous conduit à donner le délai de trois ans. Voilà, ce n'est pas plus compliqué que ça. Il n'y a rien de caché dans ce domaine-là. »

Monsieur Vigny : *« Oui, juste un point historique. C'était le refus d'Annemasse, cela devait se situer en 66-67, le ministre de la culture était Malraux à l'époque. Je ne savais pas que j'avais des amis aussi vieux Monsieur Borrel mais... »*

Monsieur Borrel : *« Pardonnez-moi, Monsieur Vigny, de nous deux, j'étais le seul vivant à cette époque. »*

Monsieur le Maire : *« Il y en a qui rajeunissent d'un seul coup. Un mot d'ailleurs, pour dire qu'aujourd'hui la MAL, la Maison des Arts et Loisirs de Thonon, comme Château-Rouge, font partie des vingt grands théâtres de Rhône-Alpes et sont à peu près subventionnés, aidés de la même manière. Donc Annemasse a bien rattrapé son retard. »*

Madame Nasr : *« Je reste persuadée qu'il faut quand même mener ce débat sur la politique culturelle, que c'est cela qui cimente une ville, un EPCI, une région et qui fait le déclencheur après dans bien d'autres domaines. Je suis désolée, de ne pas se servir de Château-Rouge maintenant, pour mener ce débat, nous n'avons rien contre la DSP, que certainement c'est le cadre juridique le plus souple et le mieux approprié pour lier Annemasse à Château-Rouge. Là-dessus, on est clair. Mais, j'aimerais qu'on mène un débat sérieux sur la politique culturelle. »*

Monsieur le Maire : *« Écoutez, je suis sûr, Mme Nasr, que vos propos, vous les rapporterez à un certain nombre de maires de l'agglomération proches de votre courant politique et que peut-être ce débat sera alors mené. »*

Monsieur Borrel : *« Juste un fait historique Monsieur le Maire. Quand nous n'étions pas en agglo, l'agglo, sous son ancienne forme, a porté un concours financier à Château-Rouge, complété le programme et souligné la diffusion intercommunale de l'établissement. Cela a cessé avec la constitution de l'agglo parce que les financements croisés n'étaient plus possible et qu'il a fallu se régler sur la loi. Château-Rouge sera, un jour sans doute, peut-être, intercommunal. Mais ça sera pas par financements croisés, ça sera tout qui basculera d'un seul coup. Ça sera peut être une délégation de service public, mais le maître d'ouvrage sera, le cas échéant, l'agglo, après avoir été la ville et vous retrouverez les mêmes procédures. Simplement Madame Nasr, si on admet qu'aujourd'hui, les maires des douze communes ont décidé entre eux qu'il n'y aurait pas de changement statutaire avant la fin du mandat, je crois que votre combat, qui est sans doute légitime, est une préparation de l'avenir. »*

Monsieur le Maire : *« Merci, je crois qu'on peut en rester là. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Ferdel, Nasr, Fradet, Messieurs Vigny, Joulaud, Augusto-Vaz, Mermet, qui s'abstiennent,

ACCEPTE de décider du recours à la délégation de service public pour assurer la gestion du Centre Culturel Château Rouge,

ACCEPTE de dire que c'est la Commission de Délégation de Service Public de la Ville qui aura pour missions :

- d'ouvrir les plis (candidatures)
- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- d'ouvrir les plis (offres)
- de donner un avis sur les offres présentées en vue des négociations qui seront engagées par le Maire

ACTIONS TRANSVERSALES

Politique de la Ville

12| **Conventions de partenariat entre la ville d'Annemasse et EPARECA :**

Rapporteur : Monsieur Minchella

x pour le cofinancement d'une étude commerciale réalisée dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier du Perrier

Monsieur Minchella : « C'est un organisme public, c'est l'État. Nous les avons contactés parce-que nous nous interrogeons sur le devenir de la Brasserie du Perrier qui est fermée, qui connaît des difficultés depuis pas mal de temps, qui a subi des gestions plus ou moins heureuses. Et, dans le cadre de la restructuration de la place du Jumelage, nous attachons à ce lieu une grande importance parce-que c'est un lieu d'animation possible, et certainement indispensable pour la réussite de la vie de cette place. Donc, nous avons contacté l'EPARECA dont la vocation est justement d'accompagner, par son expertise, la restructuration de ce genre établissements. Nous les avons rencontrés, ils ont visité le centre commercial, qui aujourd'hui a quelques difficultés, mais qui connaît des difficultés économiques depuis quelques années. Si ce centre commercial existe encore, nous y sommes certainement pour quelque chose, nous avons il n'y a pas si longtemps, empêché certaines installations de commerces à proximité, qui auraient pu avoir une influence extrêmement fâcheuse sur la vie de ce centre commercial. La bonne santé du quartier du Perrier passe certainement par la bonne santé du centre commercial, pas seulement mais beaucoup. Donc l'EPARECA a visité le lieu et s'est emparé de ce problème en nous disant une chose, que oui, il y a des difficultés, mais que ce n'est pas si abîmé que cela. C'est toujours le paradoxe qu'on porte, quand on parle du Perrier, c'est que, il est souvent jugé comme potentiellement en difficulté, mais pas tant que ça. Il y a pire ailleurs. Mais on ne se résout pas au fait que le Perrier soit comparé à d'autres endroits qui seraient plus en difficulté. On essaie de le garder dans le meilleur état possible. Donc l'EPARECA, avec son directeur, a visité le Perrier et nous a proposé ensuite de mener une étude que nous allons partager au niveau des frais. Donc, c'est pour ça qu'on vous

propose deux conventions, c'est deux fois la même délibération avec une petite variante, il y a un aspect exploitation commerciale et un aspect juridique et foncier. L'EPARECA va jusqu'à, par exemple, étudier qui est propriétaire de quoi et peut-être changer la forme foncière et juridique du GIE. On n'en est pas là, on n'a pas encore fait d'étude. »

Le centre commercial du quartier du Perrier, situé dans la Zone Urbaine Sensible est composé d'un supermarché « Carrefour Market » et de 14 commerces dont 2 pharmacies, un bureau de tabac et un pressing. Ce centre commercial inclut également une brasserie de 300 m², propriété de « Carrefour Market », ouverte sur les places du Jumelage et Jean Jaurès et qui connaît de grosses difficultés de fonctionnement depuis 12 ans. Le centre commercial reste dans l'ensemble fragile.

Une transformation complète de cet îlot par la ville est inscrite dans le cadre du projet de renouvellement urbain, financé par l'ANRU et la Région Rhône Alpes. Les esquisses de la future place et les contours du projet de rénovation sont définis. Le maître d'œuvre doit rendre l'avant projet détaillé fin février.

Afin de ne pas tenir à l'écart le centre commercial des projets de rénovation urbaine, la Ville d'Annemasse a sollicitée L'EPARECA pour faire une expertise du centre commercial. L'EPARECA est un établissement public chargé de favoriser l'implantation de commerces et d'artisans dans les quartiers en difficulté.

Un projet de convention a été élaboré pour le cofinancement d'une mission d'étude. Cette étude a vocation à préciser les perspectives de redéploiement de l'équipement commercial en fonction du marché potentiel capable pour l'alimentaire de référence et pour l'activité bar brasserie qui constitue la vitrine de l'équipement sur la place du Jumelage. Sur ces bases, elle devra proposer une programmation indicative de boutiques tenant compte des activités existantes et d'un complément d'offre souhaitable.

Dans le cadre de l'opération du quartier Le Perrier, les signataires de la présente convention, ont convenu, d'un commun accord, de confier au Cabinet PIVADIS la réalisation d'une étude commerciale.

Le coût de l'étude commerciale s'élève à 8 650,00 € H.T. soit 10 345,40 € T.T.C.

Le plan de financement est le suivant :

EPARECA	50 % du prix soit	4 325,00 € H.T.
Ville d'Annemasse	50 % du prix soit	4 325,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les termes de la convention de partenariat entre la ville d'Annemasse et EPARECA pour le cofinancement d'une étude commerciale réalisée dans le cadre de l'opération du quartier du Perrier,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

x **pour le cofinancement d'une mission d'étude et d'expertise juridique et foncière réalisée dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier du Perrier**

Le centre commercial du quartier du Perrier, situé dans la Zone Urbaine Sensible est composé d'un supermarché « Carrefour Market » et de 14 commerces dont 2 pharmacies, un bureau de tabac et un pressing. Ce centre commercial inclut également une brasserie de 300 m², propriété de « Carrefour Market », ouverte sur les places du Jumelage et Jean Jaurès et qui connaît de grosses difficultés de fonctionnement depuis 12 ans. Le centre commercial reste dans l'ensemble fragile.

Une transformation complète de cet îlot par la ville est inscrite dans le cadre du projet de renouvellement urbain, financé par l'ANRU et la Région Rhône Alpes. Les esquisses de la future place et les contours du projet de rénovation sont définis. Le maître d'œuvre doit rendre l'avant projet détaillé fin février.

Afin de ne pas tenir à l'écart le centre commercial des projets de rénovation urbaine, la Ville d'Annemasse a sollicitée L'EPARECA pour faire une expertise du centre commercial.

L'EPARECA est un établissement public chargé de favoriser l'implantation de commerces et d'artisans dans les quartiers en difficulté.

Un projet de convention a été élaboré pour le cofinancement d'une mission d'étude et d'expertise juridique et foncière. Les signataires de la présente convention, ont convenu, d'un commun accord, de confier au groupement Segat/Scet la réalisation d'une mission d'étude et d'expertise juridique et foncière.

Le coût de la mission d'étude et d'expertise juridique et foncière s'élève à 21 539,20 € H.T. soit 25 760,88 € T.T.C.

Le plan de financement est le suivant :

EPARECA	50 % du prix soit	10 769,60 € H.T.
Ville d'Annemasse	50 % du prix soit	10 769,60 € H.T.

Les signataires conviennent que la présente convention les lie jusqu'à la date de remise des résultats de la mission.

Monsieur le Maire : « *Bien sûr, ce sera en étroite collaboration avec les commerçants du GIE actuel, bien évidemment.* »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les termes de la convention de partenariat entre la ville d'Annemasse et EPARECA pour le cofinancement d'une mission d'étude et d'expertise juridique et foncière réalisée dans le cadre de l'opération du quartier du Perrier,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

13| Aide de la Région pour l'opération du réaménagement du secteur Robert Desnos dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Perrier

Rapporteur : Monsieur Minchella

Dans le cadre de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier du Perrier signée le 16 octobre 2009 avec l'ANRU, la ville d'Annemasse a lancé l'opération de réaménagement du secteur Robert Desnos.

Cette opération concerne l'ensemble des espaces publics du secteur Desnos avec notamment la place du Jumelage et la place Jean Jaurès, la reprise des accès de la MJC et de l'auditorium, l'avenue de Verdun avec l'aménagement d'une station multimodale pour accueillir le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), la prairie du Gymnase Robert Sallaz.

Sont prévus : la réfection de l'éclairage public et des réseaux, le revêtement de surface, l'amélioration des circulations douces et des espaces de jeux, la mise en valeur et l'accessibilité des bâtiments publics et des commerces.

Aux vues des premières études de maîtrise d'œuvre réalisées, il est proposé d'ouvrir l'opération « Secteur Desnos – Aménagement d'espaces publics et de places » auprès de la Région Rhône Alpes et de demander une avance correspondant à 30 % de la subvention attribuée par le Conseil régional dans la convention ANRU. Soit un montant de 0,30* 1 663 096 € H.T = 498 928,80 € HT.

***Monsieur le Maire :** « Vous savez que nous avons voté, ici même, le fait de retenir le cabinet In Situ pour le projet. Le projet est parti. Et, à partir du moment où le projet est parti, il nous faut demander les subventions auxquelles nous avons droit. La région avait prévu, sur l'ensemble du projet, une subvention de 1.663.000 €, on démarre, on demande 30%. »*

***Monsieur Minchella :** « Je reviens à l'Agenda 21 une seconde parce que je n'ai pas remercié tout à l'heure Yann Oremus, qui est resté derrière nous. Dans le feu de l'action j'ai oublié de le remercier. Je remercie ce précieux collaborateur qui travaille très très bien, avec beaucoup de finesse et d'intelligence. Et on se félicite régulièrement de l'aide précieuse qu'il nous apporte. Il n'est pas là, mais je voudrais que ça figure au compte rendu. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de solliciter l'aide de la Région pour l'opération « Secteur Desnos – Aménagement d'espaces publics et de places ».

14| Convention de partenariat entre la ville et le collège Michel Servet pour la mise en place du projet « Horizon 3^{ème} »

Rapporteur : Madame Lounis

***Madame Lounis :** « C'est une nouvelle action qui s'inscrit dans le programme de réussite éducative, qui confirme bien ce dont on a parlé tout à l'heure, à savoir que, nos convictions de faire plus pour ceux qui sont le plus en difficulté. Vous savez que c'est une prise en charge, qui s'adresse*

à des enfants qui sont âgés de deux à seize ans, qui habitent la ZUS ou qui sont scolarisés dans une école de la ZUS. Ces enfants présentent des fragilités importantes qui mettent en péril leur scolarité. Il est donc important de travailler au plus près de ces enfants, de les accompagner, de leur offrir, à eux aussi, leur chance pour réussir à l'école. Ce projet "Horizon 3ème" est travaillé depuis plus d'un an avec le collègue Michel Servet. Les élèves qui sont pris en charge actuellement, ont été repérés à la fin du troisième trimestre de leur année de cinquième. Ils sont au nombre de dix actuellement. Et, ce sont des enfants qui ont présenté tous le même profil, à savoir un fort absentéisme, un échec scolaire et puis des situations sociales fragiles et évidemment qui mettent la suite de leur scolarité en grand danger. Ce projet est multipartenarial. Il est très important de travailler avec les familles. Il n'était pas question d'imposer quoi que ce soit aux parents et il fallait qu'ils deviennent des partenaires à part entière dans la prise en charge de leur enfant. Ils ont été reçus, on leur a expliqué le projet, ce que ça allait apporter à leur enfant. Et donc, toutes les familles ciblées, excepté une, ont toutes répondu présentes. L'accompagnement qui est proposé à ces enfants, c'est un accompagnement qui est individualisé puisque, s'ils sont dix, ils ne forment pas à eux, un groupe de dix dans une classe bien définie. Ils sont chacun dans leur classe d'origine, d'où la nécessité de faire vraiment des parcours individuels. Ils sont maintenus en cours et ils vont sortir de cours pour des activités extra-scolaires qui vont, par le fait de travailler sur leur projet, les remobiliser, leur redonner envie d'apprendre, les ramener vers leur scolarité. Cet accompagnement à l'extérieur se fait avec nos partenaires habituels, à savoir l'association Passage qui va encadrer des chantiers, l'association FBI qui propose des stages pour découvrir les métiers de l'évènementiel et qui peut aussi encadrer d'autres stages, la ville qui va accueillir dans les différents services aussi certains élèves. Et puis, un travail important avec la Villa du Parc pour faire un éveil à l'art, et puis la Maison de l'Ado qu'on exploite vraiment à fond pour aider ces élèves à travailler sur eux, à reprendre confiance et à découvrir des compétences que le système scolaire ne leur a pas permis de découvrir jusqu'à maintenant. Le suivi se fait sur deux plans. A l'interne de l'établissement, il est porté par des profs tuteurs, deux par élève. Et à l'extérieur, c'est Mme Sekarna dont on a vu le contrat tout à l'heure, qui accompagne ces collégiens et qui travaille aussi sur les autres enfants qui sont soit en maternelle, soit en primaire. L'objectif de ce projet, c'est, de façon détournée, en mettant des élèves en situation de réussite dans des activités autres que scolaires, les ramener, les remobiliser et leur donner envie d'aller plus loin dans la formation. Moi aussi je voudrais profiter du temps de parole pour faire pleins de mercis. Un merci particulier à Pascale Bellevin, qui est la coordinatrice, merci pour sa ténacité. Un grand merci aussi à Madame Lemaire, qui est la principale du collège, qui nous fait confiance et qui compte beaucoup sur ce stage, qui a su motiver son équipe, et qui a su, à l'intérieur de l'éducation nationale, motiver les instances pour débloquer des heures supplémentaires pour rétribuer les tuteurs. »

Madame Nasr : « Des petites questions, des précisions s'il vous plaît. Est-ce que ce type d'actions de "raccrochage" ont déjà été menées dans cette articulation là, avec ce plan là, expérimentalement dans un autre collège? Ou est-ce que c'est une création ? »

Madame Lounis : « C'est une innovation. On est parti du constat qu'il y avait de plus en plus d'élèves « décrocheurs », qu'on retrouve à l'extérieur de l'établissement et pour lesquels il n'y a pas d'outils possibles à l'intérieur de l'établissement pour les raccrocher. C'est pour cela qu'il est très important de travailler sur les deux axes. A la fois le maintien en cours, mais en même temps en ouvrant des soupapes de sécurité, l'élève peut aller trouver son tuteur, décharger un petit peu avec lui, et après revenir en cours un peu plus léger. Et puis, cette ouverture sur l'extérieur qui va travailler à la fois sur la découverte professionnelle, donc ça leur permet déjà de découvrir des choses, d'avoir des pistes sur les orientations professionnelles. Et puis, tout ce travail qui est fait avec la Maison de l'Ado, où on va travailler plus sur l'individu, pour qu'il puisse poser ses difficultés, les analyser et puis les mettre dans la réalisation d'actions, qui vont les mettre dans une

posture de réussite. On n'est plus dans le suivi du programme scolaire, où ils sont en échec et on leur renvoie, d'heure en heure, cet échec. Là, ils sont vraiment dans une dynamique positive. Pour l'avoir expérimentée avec des plus grands, le fait de découvrir des compétences qu'on n'a jamais vraiment mises à jour, de se dire qu'on est capable de mener un projet de A à Z. Cela se répercute sur le travail scolaire. »

Madame Nasr : *« Je comprends bien tous les apports que ça amène à l'ado en termes de confiance en soi, remobilisation, etc. Malgré tout le temps que ça prend par rapport aux études scolaires, et comme l'élève est en difficulté, est-ce que vous allez réussir à équilibrer les choses pour qu'il puisse quand même acquérir les connaissances de quatrième? Et comment ça va se passer? »*

Monsieur le Maire : *« On va répondre succinctement parce-que c'est tout le projet, on fera l'évaluation. »*

Madame Lounis : *« C'est une expérimentation. On n'a pas suffisamment de recul. Je vous dirais cela au dernier Conseil Municipal peut-être, puisque c'est une expérience qui sera menée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il y a une évaluation qui est prévue avec la famille, avec le jeune, avec les référents dans l'établissement. Par rapport aux apprentissages scolaires, les temps où l'élève est sorti de sa classe, le tuteur qui est à l'interne, s'occupe de récupérer les cours et de trouver des temps pour travailler avec lui pour justement que ces temps d'absence ne soient pas des handicaps supplémentaires pour ces apprentissages. »*

Monsieur le Maire : *« Je trouve ce projet extrêmement intéressant, d'autant plus que c'est quelque chose qui, il y a quelques années, m'a passionné au Lycée des Glières. Donc, je trouve que, d'être capable de le transférer dans un collège, c'est vraiment une nouveauté, une innovation et j'espère que ça aura autant d'impact que dans un lycée. »*

Dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, une nouvelle action a été mise en place avec le collège Servet.

Le projet " Horizon 3ème " est un dispositif expérimental validé par l'Inspection Académique pour l'année scolaire 2010-2011.

Cette action novatrice est un partenariat entre la ville d'Annemasse et le collège Servet pour venir en aide aux élèves " décrocheurs " de 4ème.

Le projet " Horizon 3ème " a pour but d'intervenir auprès d'élèves qui n'entrent pas ou plus dans des dispositifs classiques et qui ont besoin d'un accompagnement soutenu et individualisé tout au long de l'année scolaire.

De ce fait la ville d'Annemasse (qui via son programme de réussite éducative, intervient déjà sur des problématiques individuelles) et le collège Servet, proposent de monter un projet concerté entre les parents et les différents acteurs socio-éducatifs de la ville, de le coordonner avec le collège.

Les objectifs du projet sont :

- retrouver une motivation scolaire et personnelle
- redonner le goût de l'effort, l'envie d'apprendre et de faire
- favoriser la socialisation
- définir un projet scolaire ou professionnel

En plus du tutorat mis en place au sein du collège, les jeunes entreront dans un parcours constitué de plusieurs actions en fonction de leur profil, de leurs attentes, de leurs centres d'intérêts.

Les jeunes sont suivis en interne au collège par leurs tuteurs et en externe par le référent de parcours PRE.

L'objectif principal est de " raccrocher ces jeunes " au système scolaire, mais au delà du scolaire de favoriser une remobilisation, d'améliorer leur vie personnelle.

La parcours a été pensé sur des temps hebdomadaires ou hors temps scolaire.

Les signataires conviennent que la présente convention les lie jusqu'au 2 juillet 2011.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE les termes de la convention de partenariat entre la ville et le collège Michel Servet pour la mise en place du projet « Horizon 3^{ème} »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : « Je vais clore ce Conseil Municipal, mais comme Monsieur Vigny voulait visiter plusieurs institutions municipales, j'ai le plaisir d'annoncer, mais à tous, que la pisciculture organise des portes ouvertes le samedi 5 mars. Chacun est invité, y compris M. Vigny. Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance,